

ANNONCES

Première insertion, 7 centimes par ligne; chaque insertion subséquente, 2 centimes par ligne. Le carré de 20 lignes \$25 pour l'année et \$15 pour six mois; le demi-carré de 10 lignes \$12 pour l'année et \$8 pour six mois, avec privilège d'un changement mensuel. Adresses professionnelles n'excluent pas le changement mensuel. Les annonces légales ou judiciaires sont payées au comptant. Les lettres et envois non-affranchis sont refusés.

LE QUINZE

PAPINEAU et DORION Propriétaires-Editeurs.

Edition Tri-Hebdomadaire. — MONTREAL, SAMEDI MATIN, 15 JUN 1867.

VOL. XVI.

No 63

Dr. L. J. B. LeBLANC, DENTISTE, RUE CRAIG, 581.

Chapleau, Rainville et Prévost, AVOCATS, No. 10, PETITE RUE ST. JACQUES.

GEORGE T. DORION & CIE, MOULINERS ET HUISSIERS, 105, GRANDE RUE ST. LAURENT, 105.

WILLIAM BOHNER, PROFESSEUR DE MUSIQUE, No. 30 — RUE SANGUINET, — No. 30 MONTREAL.

DUHAMEL & DROLET, AVOCATS, No. 28, — RUE ST. VINCENT, — No. 28 MONTREAL.

JOSEPH DURAMEL, GUSTAVE A. DROLET, M. Drolet suivra les Cours de St. Jean.

CHAPLEAU et RAINVILLE, Avocats, No. 66, RUE ST. GABRIEL, MONTREAL.

M. Chapleau suivra le district de Terrebonne et les circuits de Yaudreuil et de Soulanges.

LAFRAMBOISE & ROHDIOUX, AVOCATS, 32, — PETITE RUE ST. JACQUES, — 32, MONTREAL.

M. L. R. suivront le circuit de St. Hyacinthe 12 juillet 1867.

DORION, DORION & GEOFFRION, Avocats, No. 43, — RUE ST. VINCENT — No. 43, au deuxième.

L'HON. A. A. DORION, C. R., V. P. W. DORION, ECR., C. A. GEOFFRION, ECR.

DeBELLEFEUILLE & TURGEON, AVOCATS, No. 36, — RUE ST. VINCENT, — No. 36, MONTREAL.

M. De B. & C. suivront les circuits du District de Terrebonne 24 octobre 1867.

Dr. A. MATHIEU, DENTISTE, No. 192, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.

Horace LAPIERRE, Avocat, Procureur, Solliciteur et Notaire-Public, Bureau: Coin des Rues Sussex et York, OTTAWA, C. W.

Dr. A. ROLLIN, No. 480, — RUE ST. JOSEPH, — No. 480, MONTREAL.

MOULINS A COUDRE.

De WHEELER et WILSON, Grands Moulins Extra, faits expressément pour les Gros Ouvrages.

M. S. SCOTT & CIE, 424, Rue Notre-Dame, No. 29.

CORPORATION DE MONTREAL, QUARTIER CENTRE.

AVIS Public est par le présent donné que les soussignés ont complété le rôle de Colation du QUARTIER CENTRE de cette ville; que copie du dit rôle a été confiée à l'un d'eux à leur Bureau, en l'Hôtel-de-Ville, où elle sera ouverte à l'inspection et à la signature de tous les intéressés d'ici à VENDREDI, le VINGT-ET-UNIÈME jour de JUIN courant; et que les dits Colateurs s'assembleront, à leur Bureau susdit, à VENDREDI, le VINGT-ET-UNIÈME jour de JUIN courant, à DIX heures de l'après-midi, pour réviser leurs cotisations de biens-fonds, pour en faire l'assiette, et que là et alors ils entendront et régleront toutes les plaintes relatives à telles cotisations des biens-fonds qui pourront leur être soumises.

JAMES O. BEBBS, DANIEL FARRELL, JEAN B. ALLARD, WILLIAM DOUGLAS, P. H. MORIN, JÉRÔME GRENIER.

Bureau des Cotiseurs, Hôtel-de-Ville, Montréal, 6 Juin 1867.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE MONTREAL, COUR SUPERIEURE, MONTREAL.

DANS L'INSTANCE. Le MAIRE, les ECHEVENS et les CITOYENS de la Cité de Montréal.

Requérants en expropriation sur la Rue St. Lambert.

JOSEPH AUGUSTIN LABADIE, Esq., Notaire Public, des Cité et District de Montréal, Propriétaire.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les requérants ont déposé au Greffe de cette Cour, la somme de huit mille huit cent cinquante-deux piastres, prix et compensation de l'immeuble acquis par eux, par voie d'expropriation forcée, et suivant le statut 27e et 28e Victoria, chapitre 40, et dont la description est comme suit: Un morceau de terre avec les bûches et érigées, borné au Sud-Est par la propriété de Joseph A. Achille Belle, au Sud-Ouest par la Rue St. Lambert, au Nord-Ouest par la Petite Rue St. Jacques et au Nord-Est par le résidu de la propriété dit J. A. Labadie, tel que requis pour l'élargissement de la Rue St. Lambert.

Et il a été ordonné que par un avis à être inséré deux fois par semaine pendant trois semaines consécutives dans deux journaux de cette Cité de Montréal, l'un en Anglais et l'autre en Français, toutes personnes ayant droit de former opposition sur tels deniers fussent appelées et notifiées d'avoir à le faire par écrit au Greffe de la dite Cour, dans les six jours qui suivront les trois semaines depuis la première insertion du présent avis, pour être procédé sur icelles, suivant la loi.

HUBERT, PAPINEAU et HONEY, P. C. S. Bureau du Protonotaire, Montréal, 10 juin 1867.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE MONTREAL, COUR SUPERIEURE, MONTREAL.

DANS L'INSTANCE. Le MAIRE, les ECHEVENS et les CITOYENS de la Cité de Montréal.

Requérants en Expropriation sur la Rue St. Lambert.

HARRISON STEPHENS, Esq., de la Cité de Montréal, Propriétaire.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les requérants ont déposé au Greffe de cette Cour, la somme de quatre mille huit cent dollars, prix et compensation de l'immeuble acquis par eux, par voie d'expropriation forcée, et suivant le statut 27e et 28e Victoria, chapitre 40, et dont la description est comme suit: Un morceau de terre avec bûches dessus, borné au sud-est par la Rue Notre-Dame au Sud-Ouest par la Rue St. Lambert, du côté Nord-Ouest par la propriété de Joseph A. Achille Belle, et du côté Nord-Est par le résidu de la propriété dit Harrison Stephens, etc.

Et il a été ordonné que par un avis à être inséré deux fois par semaine pendant trois semaines consécutives dans deux journaux de cette Cité de Montréal, l'un en Anglais et l'autre en Français, toutes personnes ayant droit de former opposition sur tels deniers fussent appelées et notifiées d'avoir à le faire par écrit au Greffe de la dite Cour, dans les six jours qui suivront les trois semaines depuis la première insertion du présent avis, pour être procédé sur icelles, suivant la loi.

HUBERT, PAPINEAU et HONEY, P. C. S. Bureau du Protonotaire, Montréal, 10 juin 1867.

PAR AUTORITE DE JUSTICE.

Seront vendus au plus haut enchérisseur, dans le Bureau des Notaires soussignés, en la Cité de Montréal, Petite Rue St. Jacques, LUNDI, le 17 JUILLET prochain, à DIX heures précises du matin, les immeubles ci-après décrits, dépendants de la succession de feu SIMON VALOIS, Esq., en son vivant à Hochelaga, Paroisse de Montréal, savoir:

10—Un TERRAIN sis et situé au dit lieu d'Hochelaga, renfermé dans les bornes suivantes: borné par devant par le chemin de la Reine, par derrière par le fleuve St. Laurent, d'un côté au Nord-Est par M. Jean Bte. Gaudri dit Bourbonnais, et de l'autre côté au Sud-Ouest par l'abbé Louis Rienne Avila Valois; le dit terrain contenant environ deux arpents et un tiers sur le chemin de la Reine, et de l'autre sur le long du dit fleuve St. Laurent, sur toute la profondeur qui se trouve entre le dit chemin de la Reine et le dit fleuve St. Laurent, sans bâtiment dessus érigé; à distraire du dit terrain un emplacement de quarante-cinq pieds de front sur quatre-vingt pieds de profondeur, appartenant à Toussaint Bieau.

20—Un autre TERRAIN situé au même lieu contenant deux arpents de longueur, sur cent quarante pieds de profondeur, borné de devant par le chemin de la Reine, par derrière par le fleuve St. Laurent, d'un côté au Nord-Est par dame veuve Beauchamp et dame Paul Lussier, et d'autre côté au Sud-Ouest par l'abbé Ritchotte, sans aucun bâtiment dessus érigé.

Ce terrain sera divisé et vendu en deux lots égaux grandeur, c'est-à-dire d'un arpent de front sur cent quarante pieds de profondeur chaque lot.

Pour le plan des dits lots et les conditions de la vente et autres particularités s'adresser à J. A. LABADIE, N. P. J. B. O. LABADIE, N. P. Montréal, 29 mai 1867.

LYMANS, CLARE & CIE, OFFRE EN VENTE: Huile de Lin bouillie, de couleur pale en barils et en quarts. Huile crue en barils et en quarts. Benne et Carbène Vernis Couleur à l'huile en quarts.

Mastix en vessie et en plus gros volumes. Peignes, Palettes, Couteaux de Peintre, etc., etc., de manufacture anglaise. Huile de veau marin, couleur pale, en baril de Paris, etc., etc., etc.

de foie de Morue de Baieine, raffinée de Winter de Cachalot pour machines de Pore, etc., etc., etc.

No. 334 et 336 Rue St. Paul. 21 mai 1867.

MADAME T. DESJARDINS, MODISTE ET LINGÈRE, 381, — RUE NOTRE-DAME, — 381, Coin des Rues Notre-Dame et St. Jean, MONTREAL.

J'ai le plaisir d'informer le public que je viens d'ouvrir à l'adresse ci-dessus un magasin de modiste, où l'on trouvera constamment tous les articles de modes à l'usage des Dames, les plus nouveaux et les plus convenables aux différentes saisons de l'année.

Je recevrai avec gratitude toute commande en fait de lingerie, ainsi que toute commande en fait d'habillements soit pour dames, soit pour enfants.

Je sollicite respectueusement une visite de la part des Dames, visite qui les convaincra que j'ai en ce genre un assortiment des mieux choisis qui se trouve à Montréal.

Mrs. T. DESJARDINS, 4 juin 1867.

ARBUCKLE ET BRUCE, On constamment en mains et à vendre à bon marché une grande variété de MARCHANDISES SECHES, MENUS OBJETS et OBJETS de FANTAISIE

Shirting blanc, Shirting rayé, Couleurs, Indiennes, Lustrés, Mohairs, Poplins, Wincos, Mouselines, Draps, Crinolines, Bonneterie, Bretelles, Bordures, Réserve pour les cheveux, Coton à tricoter, Fuscans, Lacets de bottines, Galons, Bijouterie, Crayons, Ardoises, Broses, Cartes à jouer, Savon d'odor, Dé, Ardoises, Fils de chaux.

No. 390, RUE ST. PAUL, Portavoisine de MM. Lymans, Clare et Cie MONTREAL.

16 mai 1867.

MAISON CANADIENNE, No. 197, Rue Notre-Dame, Fort voisine de la Pharmacie Devins & Bolton, MONTREAL.

Le soussigné, tout en remerciant ses nombreux praticiens et le public en général pour l'encouragement qu'il en a reçu, a l'honneur de les informer que son assortiment de MARCHANDISES SECHES

Printemps et de l'Été EST MAINTENANT COMPLET.

L'importation qui vient de recevoir, consistant surtout en Nouveaux patrons de Robes en Soie, Barège, Mouselines de Laine, Couleurs, Châles, etc., en draps, casimires, Tweeds, pour habits, pantalons et vestes.

Le département des MARCHANDISES DE DEUIL offre la plus grande variété.

—ABISS— Un grand assortiment de hardes fines, Mantas et Garibaldi de toutes sortes.

Des modistes expérimentées sont attachées à l'établissement, et l'on se chargera du confectionnement d'habillements de femmes et d'enfants.

Des tailleurs de premières classes sont aussi attachés à l'établissement, et toute commande pour habillements d'homme recevra la plus stricte attention.

Le soussigné tient constamment un assortiment complet de gants, de Chapeaux de Soie, de Paillie et de Feutre. — Fleurs, Plumes, Rubans, etc., etc.

Le tout vendu à très bas prix.—Toute marchandise marquée en chiffres—un seul prix. T. TURGEON, 19 avril 1867.

OU EST LA RUE ST. JEAN? Comment! Alexander est à quelques portes de ce côté-ci, et

GARDNER, LE PHARMACIEN, A DÉMÉNAGÉ Au troisième magasin plus haut; à côté de Wood et Alban.

30 avril 1867.

AVIS DE DEMENAGEMENT. Les personnes qui désirent faire un voyage de plaisir peuvent obtenir des billets de retour de Montréal à Carillon bon pour un jour, et à moitié prix.

Les passagers pour les célèbres Caledonia Springs, seront débarqués à l'Original. UN EXPRESS pour les paquets laisse chaque jour le bureau pour Ottawa et les ports intermédiaires.

Billets simples pour Ottawa et les ports intermédiaires peuvent être obtenus au bureau Bâtiment du Mercantile Library, rue Bonaventure (premier vis-à-vis de la Station Bonaventure) ou à bord des steamers.

Billets simples et de retour pour Ottawa peuvent être aussi obtenus au Dépôt de la rue Bonaventure.

Steamer des Marchés "DAGMAR", Capit. McGOWAN. Laisse le Bassin du Canal les mardis, et vendredis à midi pour monter. Laisse Carillon, les lundis et jeudis à 6 h. am. pour descendre. R. W. SHEPHERD, 9 mai 1867.

Economie dans l'Habillement des ENFANTS. MADAME VEITH, Modiste, No. 38, Rue St. Louis, s'occupe tout particulièrement de la toilette et de l'habillement pour les Enfants les plus élégants et les plus commodes. Elle a fabriqué des robes pour les Enfants de 1 à 12 ans, dans les dernières nouveautés de la perfection et non pas à la grosse, comme cela se pratique généralement. Robes refaites et réparées.

1er jour 1867.

1867 1867 COMPAGNIE DU RICHELIEU. Ligne de la Malle Royale entre Montréal et Québec, et Ligne Régulière entre Montréal et les ports des Trois-Rivières, Sorel, Barby, Chambly, Terrebonne, l'Assomption, Yamaska et autres ports intermédiaires.

A partir de LUNDI, le 6 Mai courant, et jusqu'à avis contraire, les vapeurs de la Compagnie du Richelieu laisseront leurs quais respectifs comme suit, savoir:

Le Vapeur QUEBEC, Capt. J. B. Labelle, partira du quai Richelieu, vis-à-vis la Place Jacques-Cartier, pour Québec, tous les Lundis, Mercredis et Vendredis à 7 heures précises, en allant et revenant, aux ports de Sorel, Trois-Rivières et Baïsson. Les personnes désirant s'arrêter à bord des Vapeurs Océaniques, à Québec, seront certaines de se rendre à temps en prenant leur passage à bord de ce Vapeur, vu qu'un Tender devra les transporter aux vapeurs océaniques, et cela sans charge extra.

Le Vapeur MONTREAL, Capt. Robert Nelson, partira tous les Mardis, Jeudis et Samedis à 9 heures précises pour Québec, arrêtera à Trois-Rivières et Baïsson.

Le Vapeur NAPOLEON, Capt. Joseph Duval, partira du quai Jacques-Cartier pour Trois-Rivières tous les Mardis et Vendredis, à 7 heures précises, en allant et revenant, à Sorel, Maskinongé, Rivière-du-Loup, Yamashiche, Port St. François; et partira de Trois-Rivières pour Montréal tous les Dimanches et Mercredis à 9 heures P. M. arrivant à Lanoirville. A son voyage de Québec de Montréal il se rendra jusqu'à Champlain.

Le Vapeur LÉTOLE, Capt. Fr. Laforce, voyageira sur les rivières Yamaska et St. François, en connexion avec le Vapeur COLUMBIA, à Sorel.

Le Vapeur VICTORIA, Capt. Chs. Davely, partira du quai Jacques-Cartier pour Sorel, tous les Mardis et Vendredis, à deux heures P. M. arrivant, en allant et revenant, à Repentigny, Lavallée, St. Salpice, Lanoirville et Berthier; et partira de Sorel, tous les Dimanches et Mercredis à quatre heures P. M.

Le Vapeur CHAMPLAIN, Capt. F. Lamoureux, partira du quai Jacques-Cartier pour Chambly, tous les Mardis et Vendredis, à deux heures P. M. arrivant, en allant et revenant, à Verchères, Comptoir, Sorel, St. Ours, St. Denis, St. Antoine, St. Charles, St. Marc, Belœil, St. Hilaire, et St. Mathias; et partira de Chambly tous les Samedis à deux heures P. M. et les Mercredis à MIDI pour Montréal.

Le Vapeur TERREBONNE, Capt. L. H. Roy, partira du quai Jacques-Cartier pour Sorel, tous les Dimanches exceptés, à trois heures P. M. se rendra à l'Assomption les Lundis, Mercredis et Vendredis, en allant et revenant, à Sorel, Maskinongé, Rivière-du-Loup, Yamashiche, Port St. François, et partira de Trois-Rivières à 7 heures A. M., Mercredis à 6 heures A. M. et Vendredis 5 heures A. M. Et de Terrebonne les Mardis à 5 heures, Jeudis à 7 heures et Samedis à 8 heures.

La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur, à moins qu'un connaissance, spécifiant la valeur, ne soit signé à cet effet.

Pour plus amples informations, s'adresser au Bureau de la Compagnie du Richelieu, No. 203, Rue des Commissaires. J. B. LAMÈRE, Agent-Général.

Bureau de la Compagnie du Richelieu, Montréal, 7 mai 1866.

Compagnie de Navigation de l'Ottawa. STEAMERS DE LA MALLE, 1867.

De MONTREAL à OTTAWA, tous les jours, (les dimanches exceptés) à trois heures A. M. Anne, Oka, Coma, Hudson, Pointe-aux-Anglais, Rigaud, Carillon, Pointe Fortune, Grenville, L'Original, Majors, Papiineville, Browns, Thurso et Buckingham.

Les magnifiques et rapides nouveaux Steamers PRINCE OF WALES, Capt. H. W. Shephard, QUEEN VICTORIA, Capt. A. Bowie, Un train laisse le dépôt de la rue Bonaventure tous les matins, (les dimanches exceptés) à SEPT heures, pour rejoindre à Lachine le steamer Prince of Wales (déjeuner à bord) pour Carillon, passant par le Lac St. Louis, les Rapides de St. Anne et le Lac des Deux Montagnes. De Carillon à Grenville par chemin de fer joignant le steamer Queen Victoria (déjeuner à bord) pour Ottawa.

Voyage de retour, le steamer Queen Victoria laisse Ottawa à 6.30 A. M., les passagers arrivent à Montréal à 4.45 P. M.

Le service de cette ligne de cette route ne peut être surpassé quoique cette route passe à travers les districts les plus pittoresques du Canada et soit la plus attrayante pour les touristes.

Les personnes qui désirent faire un voyage de plaisir peuvent obtenir des billets de retour de Montréal à Carillon bon pour un jour, et à moitié prix.

Les passagers pour les célèbres Caledonia Springs, seront débarqués à l'Original. UN EXPRESS pour les paquets laisse chaque jour le bureau pour Ottawa et les ports intermédiaires.

Billets simples pour Ottawa et les ports intermédiaires peuvent être obtenus au bureau Bâtiment du Mercantile Library, rue Bonaventure (premier vis-à-vis de la Station Bonaventure) ou à bord des steamers.

Billets simples et de retour pour Ottawa peuvent être aussi obtenus au Dépôt de la rue Bonaventure.

Steamer des Marchés "DAGMAR", Capit. McGOWAN. Laisse le Bassin du Canal les mardis, et vendredis à midi pour monter. Laisse Carillon, les lundis et jeudis à 6 h. am. pour descendre. R. W. SHEPHERD, 9 mai 1867.

Economie dans l'Habillement des ENFANTS. MADAME VEITH, Modiste, No. 38, Rue St. Louis, s'occupe tout particulièrement de la toilette et de l'habillement pour les Enfants les plus élégants et les plus commodes. Elle a fabriqué des robes pour les Enfants de 1 à 12 ans, dans les dernières nouveautés de la perfection et non pas à la grosse, comme cela se pratique généralement. Robes refaites et réparées.

1er jour 1867.

1867 1867 Compagnie de Navigation Canadienne de l'Intérieure. LIGNE DE LA MALLE ROYALE POUR BEAUFORT, CORNWALL, DICKINSON'S LAUNDING, MORRISBURG, PRESCOTT, BROCKVILLE, GANNONVILLE, KINGSTON, COBURG, PORT HOPE, DARTINGTON, TORONTO et Hamilton.

DIRECTE SANS TRANSBORDÈMENT. Le magnifique vapeur en fer GRECIAN, Capt. G. H. Hamilton, laissera le BASSIN DU CANAL, Montréal, à NEUF heures A. M. et LACHINE à l'arrivée du convoi, partant de la Station Bonaventure à MIDI, JEUDI, le 2 Mai, pour Hamilton et les Ports intermédiaires, et faisant connexion à PRESCOTT et BROCKVILLE avec les convois de la C. O. d'Ottawa, de Kempville, Perth, Arnprior, etc., et à Hamilton avec les divers Lignes de chemin de fer et de vapeurs à vapeur pour les Chutes de Niagara, Buffalo, Collingwood, London, Stratford, Sarnia, Chatham, Detroit, Chicago, Milwaukee, Galena, La Rue Verte, St. Paul, etc.

Le service de cette ligne est des plus complets, et les avantages qu'elle offre aux voyageurs sont supérieurs à ceux de toutes autres lignes.

Le Frêt est pris à des taux excessivement bas, et l'on donne les taux de transit complets sur le chemin de fer Grand Occidental.

Pour billes de passage et autres informations s'adresser à D. McLELLAN, aux Hôtels à PETER FARRELL, au Bureau du Frêt, Bassin du Canal, et au Bureau No. 73 Grande Rue St. Jacques. ALEX. MILLOY, Agent. 23 avril 1867.

Compagnie de Vapeurs Océaniques de Montréal. Sous contrat avec le gouvernement canadien pour le transport des Mallets du Canada et des Etats-Unis.

1866-67 1866-67 ARRANGEMENT DE DETTE. Les passagers sont encouragés pour Londonderry Glasgow et Liverpool.

Des Billets de Retour peuvent être obtenus à des prix très réduits.

LA ligne de la malle de cette COMPAGNIE se compose des Vaisseaux suivants de première Classe à plein pouvoir, construits à Clyde, Steamers en fer à double énergie.

Morgan 2,650 ton.—Capt. Wylie
African 2,700 ton.—" Aiton
Victoria 2,700 ton.—" L. Dutton, R.N.R.
Hibernia 2,334 ton.—" Capt. Brown
Belgian 2,434 ton.—" Grange
Persian 2,400 ton.—" Ballantine
New-Scotland 2,300 ton.—" Allan
North-American 1,750 ton.—" Kerr
Danubius 1,400 ton.—" Watt

Partant de LIVERPOOL tous les JEUDIS, et de QUEBEC tous les SAMEDIS, arrivant à Lock Port pour recevoir à bord et mettre à terre les Mallets et Passagers pour l'Irlande et l'Ecosse.

Et leur LIGNE de GLASGOW, composé des steamships suivants:

ST-DAVID 1,650 Tons.—Capt. Aird
ST-ANDREW 1,432 " " " Scott
ST-GEORGE 1,468 " " " L. Smith, R.N.R.
ST-PATRICK 1,397 " " " Capt. Trucks

(Voyageant entre la Clyde, Québec et Montréal, à des intervalles réguliers durant la saison navigable de l'été.)

PRIX DU PASSAGE de Québec à Londonderry et Liverpool:

CABINE \$70 au \$80 (Suivant les accommodations)
ENTREPONT \$25.00

Les passagers qui désirent se rendre à Paris peuvent se procurer des "Billets d'Excursion de Cook" par application à l'agent à Québec ou Montréal.

On ne peut retenir des cabines à moins de payer d'avance.

Un Chirurgien d'expérience est à bord de chaque Vaisseau.

Pour fret et autres particularités, s'adresser à H. ET A. ALLAN, Coin des Rues Youville et de la Commune, Montréal.

11 mai 1867.

MAGASIN DE QUINCAILLERIE. Les personnes désirant meubler leur maison trouvent un assortiment considérable des articles qui sont nécessaires dans un ménage, comme: canots, calendriers, machines à laver et à torréier le linge, Réfrigérateurs, filtres, etc., etc., etc. G. HAGAR & CIE, 520 Rue St. Paul.

FILTRES de Manufacture anglaise et américaine. FONTAINES réfrigérantes en grande variété. FONTAINES réfrigérantes et FILTRES combinés, VASES pour Crème à la glace, COULLOIRS à Gèles, RÉFRIGÉRATEURS. A vendre par GEO. HAGAR & CIE, 520, Rue St. Paul. 18 mai 1867.

Réfrigérateurs.—Patente du 18 Mars 1867, avec des améliorations combinées. MEILLEUR ET CIE, 526, Rue Craig.

Poêles de cuisine, Conchettas en Fer, etc. MEILLEUR ET CIE, 526, Rue Craig.

Poêles de cuisine, "European Ranges", pouvant être chauffés avec le bois et le charbon indistinctement. MEILLEUR ET CIE, 526, Rue Craig. 25 avril 1867.

M. B. I. BOUTSON informe respectueusement ses amis et le public qu'il a ouvert pour son propre compte, au No. 23, Grande Rue St. Jacques, près le coin du Bureau de Poste, un atelier pour la fabrication de Hées de compte. Il espère que ses 17 années d'expérience, comme géant dans l'établissement bien connu de M. Tuttle lui mériteront une part du patronage public.

21 juillet 1866.

FEUILLETON. L'HERITIÈRE D'UN MINISTRE PAR MADAME D'ASNI. DEUXIÈME VOLUME. XXI. LE TEMPLE DU SIGNOR MANCINI. (Suite.)

Elle examina attentivement toutes choses, sans rien trouver qui confirmât ou détruisît ses soupçons. En se retirant elle vit briller dans un coin comme une étincelle, et ramassa avec une bagne confectionnée de diamants; elle la reconnut pour avoir appartenu à son père. Ce souvenir la frappa; elle mit cette anneau à son doigt, avec la pensée qu'il devait avoir une influence quelconque sur sa destinée. A l'instant où elle allait descendre, Nanon accourut, précédant la comtesse, dont les yeux rouges et le visage bouleversé révélait une forte émotion.

Hortense s'avança vivement au-devant d'elle, et lui demanda ce qui l'amenait si matin et ce qui lui était arrivé de fâcheux.

— Ah! ma sœur, ma sœur, je suis bien malheureuse!

— Pourquoi dites-vous? Nanon se retira, très-certaine de tout savoir un peu plus tard. Les choses ne se passaient point à huit clos dans la famille Mancini.

— Hélas! j'ai fait un coup de tête à l'égard du chevalier de Lorraine; je ne sais si j'ai réussi, mais ce que je sais bien, c'est que mon mari ne me pardonnera jamais.

— Qu'avez-vous, Marie? Confiez-vous à moi; peut-être à nous deux parviendrons-nous à conjurer l'orage. Je vous suis tout acquiesce.

— Malgré ses protestations, quelque chose me disait au fond du cœur que le chevalier se moquait de moi et que Julia était là. A la bruno, l'accompagne de ma première femme, enveloppée dans une cape transeverne, je me suis rendue chez lui; il ne m'attendait pas. On refusa d'abord de me laisser pénétrer jusqu'à lui. Je découvris mon visage à un des gentilshommes, le même qui l'accompagnait dans nos entrevues; il me conduisit par un escalier à un corridor sombre jusqu'à sa chambre, où j'entraî la première. Une porte se referma au bruit que je fis, mais pas assez vite pour que je ne pusse voir s'enfuir un petit regard. Je m'en doutai plus; c'était Julia; j'étais là, j'accablai de reproches ce jeune homme, cet infidèle, qui se jouait de moi pour mon ancienne suivante. Il m'accouta sans se déconcerter et sans paraître ému, et lorsque je me tus, il me dit:

— Voilà bien du bruit pour mon page de chambre, le petit Angelo, un bon musicien qui m'amuse de ses chansons, et qui s'est sauvé à l'aspect d'une femme voilée, dans la crainte de paraître indiscret.

— Rappelez-le donc alors.

— Jamais je ne donne pas à mes gens de fausses leçons.

— C'est cette fille, vous me le cachez en vain.

— Comme il vous plaira, mad

LE PAYS.

Montréal, 15 Juin 1867.

Les Sénateurs

Par la 22e clause de l'acte d'union fédérale des provinces de l'Amérique Britannique, il est déclaré que chacun des vingt quatre sénateurs de la province de Québec (Bas-Canada) sera nommé par l'un des vingt quatre collèges électoraux du Bas-Canada énumérés dans le cédule A annexé au chapitre premier des Statuts Révisés du Canada.

De plus chaque sénateur devra être domicilié ou posséder sa qualification foncière dans le collège électoral dont la représentation lui est assignée.

La proclamation nommant les sénateurs ne dit pas pour quels collèges électoraux les sénateurs de la province de Québec sont nommés.

Une première vue oculaire nous paraît être en contradiction formelle avec la constitution. Cependant nous n'avons pas à nous prononcer trop tôt. La Minerve, qui est dans les secrets du gouvernement, pourrait peut-être nous éclairer sur ce point.

Le public a intérêt à savoir pour quel collège électoral chaque sénateur est nommé. Puisque l'on exige des qualifications arbitraires de propriétés ou de résidences locales, nous avons le droit de nous enquiring des qualifications des sénateurs nommés, et nous ne pouvons le faire qu'en sachant précisément ce que la proclamation de Sa Majesté paraît avoir omis volontairement dans un but ou dans un autre.

Nous demandons donc aux organes du gouvernement de nous donner les informations auxquelles le public a droit dans une matière aussi importante que celle-ci.

S'ils nous refusent nous saurons à quoi attribuer leur refus et nous trouverons probablement le moyen de combler la lacune qui paraît exister dans la proclamation de la nouvelle constitution.

Le juge Monk a déposé M. Lanctôt de son siège au Conseil de Ville, en s'appuyant sur deux raisons: 1o M. Lanctôt ne possède pas la qualification requise de \$2,000; 2o il ne tenait pas feu et lieu depuis un an lorsqu'il a été élu.

Le jugement du juge Monk est-il juste? Le juge Monk n'est pas un homme de loi, mais un homme de bien. Il a fait ce qu'il a pu.

Mais voici une fessurée ineffrable, la plus honteuse trahison de nos droits, une souillure dont il ne pourra jamais se laver, qu'il fasse ce qu'il voudra.

Vous vous rappelez le cri ordonné lancé en faveur d'un Conseil législatif électif. Les Patriotes, les Vieux, les Vallières, les Lafontaine et les Morin, se faisaient les interprètes du peuple, demandant l'élection du Conseil. Une révolte ouverte dans diverses parties de la province fut la conséquence du refus des bureaucrates canadiens et du bureau colonial d'Angleterre de donner au peuple la liberté de choisir les hommes qu'ils avaient confiance pour son adversaire, et s'il eût été ensuite prouvé qu'il ne se trouvait point dans les conditions requises par la loi, dans ces deux cas, nous comprenons qu'il eût été du devoir de la Cour de déclarer nul l'élection de M. Lanctôt. Mais il n'en a rien fait.

M. Lanctôt avait la majorité des voix, de l'aveu tacite de la Cour. Il avait gagné cette majorité honnêtement, légalement, de l'aveu tacite encore de la Cour, qui a écarté le plaidoyer de corruption.

Quels droits avait donc M. Dubord, aux yeux de la Cour, à prendre le siège de M. Lanctôt? M. Monk serait en peine de le dire.

Tout ce que la Cour pouvait faire dans ce cas-là, c'était de déclarer M. Lanctôt non élu, si elle le croyait, et d'ordonner une nouvelle élection. A cette élection, on aurait vu qui aurait en sa faveur le verdict populaire, la majorité des voix.

Dans un cas analogue arrivé à St. Jean, M. le juge Sicotte, tout en déclarant M. Laberge non qualifié et par conséquent non légalement élu maire, ordonna une nouvelle élection. L'équité, la loi et le bon sens lui dictaient ce jugement.

M. Monk a-t-il donc des raisons particulières de s'écarter de ces trois règles fondamentales de toute bonne justice?

Nous espérons qu'il y aura appel de son étrange décision.

plus précieux qui fit en votre pouvoir. Cela a coûté à chacun de vous, beaucoup d'argent et de trouble. Quel coup d'argent et de trouble. Quel coup d'argent et de trouble. Quel coup d'argent et de trouble.

Les électeurs de la paroisse de Boniface, dans le comté de St. Maurice, réunis en assemblée publique le 9 juin courant, ont adopté entre autres résolutions les suivantes:

Quand M. Cartier a pris le timon des affaires, la province ne devait pas au-delà de 30 millions; aujourd'hui vous, nous, chaque canadien, nous devons 80 millions aux prêteurs, aux usuriers anglais, grâce à M. Cartier. Maintenant nous payons l'intérêt sur cette somme, et nous sommes taxés pour vingt sous sur chaque article de commerce. Ainsi quand vous achetez par cinq piastres dans un magasin, vous payez une taxe de cinq francs, que est comprise dans le prix que vous payez des choses indispensables. Non seulement les importations, mais beaucoup de choses fabriquées ici sont lourdement taxées. En un mot il vous faut payer d'une manière détournée des taxes pour rencontrer l'intérêt sur les emprunts de la province et lorsque les prêteurs ont a'a pas nommé chacun des sénateurs pour un collège électoral particulier, et si la chose a été faite, pourquoi on ne l'a pas publié?

Le public a intérêt à savoir pour quel collège électoral chaque sénateur est nommé. Puisque l'on exige des qualifications arbitraires de propriétés ou de résidences locales, nous avons le droit de nous enquiring des qualifications des sénateurs nommés, et nous ne pouvons le faire qu'en sachant précisément ce que la proclamation de Sa Majesté paraît avoir omis volontairement dans un but ou dans un autre.

Nous demandons donc aux organes du gouvernement de nous donner les informations auxquelles le public a droit dans une matière aussi importante que celle-ci.

S'ils nous refusent nous saurons à quoi attribuer leur refus et nous trouverons probablement le moyen de combler la lacune qui paraît exister dans la proclamation de la nouvelle constitution.

Le juge Monk a déposé M. Lanctôt de son siège au Conseil de Ville, en s'appuyant sur deux raisons: 1o M. Lanctôt ne possède pas la qualification requise de \$2,000; 2o il ne tenait pas feu et lieu depuis un an lorsqu'il a été élu.

Le jugement du juge Monk est-il juste? Le juge Monk n'est pas un homme de loi, mais un homme de bien. Il a fait ce qu'il a pu.

Mais voici une fessurée ineffrable, la plus honteuse trahison de nos droits, une souillure dont il ne pourra jamais se laver, qu'il fasse ce qu'il voudra.

Vous vous rappelez le cri ordonné lancé en faveur d'un Conseil législatif électif. Les Patriotes, les Vieux, les Vallières, les Lafontaine et les Morin, se faisaient les interprètes du peuple, demandant l'élection du Conseil. Une révolte ouverte dans diverses parties de la province fut la conséquence du refus des bureaucrates canadiens et du bureau colonial d'Angleterre de donner au peuple la liberté de choisir les hommes qu'ils avaient confiance pour son adversaire, et s'il eût été ensuite prouvé qu'il ne se trouvait point dans les conditions requises par la loi, dans ces deux cas, nous comprenons qu'il eût été du devoir de la Cour de déclarer nul l'élection de M. Lanctôt. Mais il n'en a rien fait.

M. Lanctôt avait la majorité des voix, de l'aveu tacite de la Cour. Il avait gagné cette majorité honnêtement, légalement, de l'aveu tacite encore de la Cour, qui a écarté le plaidoyer de corruption.

Quels droits avait donc M. Dubord, aux yeux de la Cour, à prendre le siège de M. Lanctôt? M. Monk serait en peine de le dire.

Tout ce que la Cour pouvait faire dans ce cas-là, c'était de déclarer M. Lanctôt non élu, si elle le croyait, et d'ordonner une nouvelle élection. A cette élection, on aurait vu qui aurait en sa faveur le verdict populaire, la majorité des voix.

Dans un cas analogue arrivé à St. Jean, M. le juge Sicotte, tout en déclarant M. Laberge non qualifié et par conséquent non légalement élu maire, ordonna une nouvelle élection. L'équité, la loi et le bon sens lui dictaient ce jugement.

M. Monk a-t-il donc des raisons particulières de s'écarter de ces trois règles fondamentales de toute bonne justice?

Nous espérons qu'il y aura appel de son étrange décision.

Mais voici une fessurée ineffrable, la plus honteuse trahison de nos droits, une souillure dont il ne pourra jamais se laver, qu'il fasse ce qu'il voudra.

Vous vous rappelez le cri ordonné lancé en faveur d'un Conseil législatif électif. Les Patriotes, les Vieux, les Vallières, les Lafontaine et les Morin, se faisaient les interprètes du peuple, demandant l'élection du Conseil. Une révolte ouverte dans diverses parties de la province fut la conséquence du refus des bureaucrates canadiens et du bureau colonial d'Angleterre de donner au peuple la liberté de choisir les hommes qu'ils avaient confiance pour son adversaire, et s'il eût été ensuite prouvé qu'il ne se trouvait point dans les conditions requises par la loi, dans ces deux cas, nous comprenons qu'il eût été du devoir de la Cour de déclarer nul l'élection de M. Lanctôt. Mais il n'en a rien fait.

J. J. Day, Wm. McNaughton, James Torrance, Henry Mackay, François Leclair, L. Devany, Henry Lacroix, John Lewis, Alfred Perry, Stanley G. Bag, H. J. Clark, Thomas McCready, Edouard Moreau et Col. Dyde.

Les électeurs de la paroisse de Boniface, dans le comté de St. Maurice, réunis en assemblée publique le 9 juin courant, ont adopté entre autres résolutions les suivantes:

Quand M. Cartier a pris le timon des affaires, la province ne devait pas au-delà de 30 millions; aujourd'hui vous, nous, chaque canadien, nous devons 80 millions aux prêteurs, aux usuriers anglais, grâce à M. Cartier. Maintenant nous payons l'intérêt sur cette somme, et nous sommes taxés pour vingt sous sur chaque article de commerce. Ainsi quand vous achetez par cinq piastres dans un magasin, vous payez une taxe de cinq francs, que est comprise dans le prix que vous payez des choses indispensables. Non seulement les importations, mais beaucoup de choses fabriquées ici sont lourdement taxées. En un mot il vous faut payer d'une manière détournée des taxes pour rencontrer l'intérêt sur les emprunts de la province et lorsque les prêteurs ont a'a pas nommé chacun des sénateurs pour un collège électoral particulier, et si la chose a été faite, pourquoi on ne l'a pas publié?

Le public a intérêt à savoir pour quel collège électoral chaque sénateur est nommé. Puisque l'on exige des qualifications arbitraires de propriétés ou de résidences locales, nous avons le droit de nous enquiring des qualifications des sénateurs nommés, et nous ne pouvons le faire qu'en sachant précisément ce que la proclamation de Sa Majesté paraît avoir omis volontairement dans un but ou dans un autre.

Nous demandons donc aux organes du gouvernement de nous donner les informations auxquelles le public a droit dans une matière aussi importante que celle-ci.

S'ils nous refusent nous saurons à quoi attribuer leur refus et nous trouverons probablement le moyen de combler la lacune qui paraît exister dans la proclamation de la nouvelle constitution.

Le juge Monk a déposé M. Lanctôt de son siège au Conseil de Ville, en s'appuyant sur deux raisons: 1o M. Lanctôt ne possède pas la qualification requise de \$2,000; 2o il ne tenait pas feu et lieu depuis un an lorsqu'il a été élu.

Le jugement du juge Monk est-il juste? Le juge Monk n'est pas un homme de loi, mais un homme de bien. Il a fait ce qu'il a pu.

Mais voici une fessurée ineffrable, la plus honteuse trahison de nos droits, une souillure dont il ne pourra jamais se laver, qu'il fasse ce qu'il voudra.

Vous vous rappelez le cri ordonné lancé en faveur d'un Conseil législatif électif. Les Patriotes, les Vieux, les Vallières, les Lafontaine et les Morin, se faisaient les interprètes du peuple, demandant l'élection du Conseil. Une révolte ouverte dans diverses parties de la province fut la conséquence du refus des bureaucrates canadiens et du bureau colonial d'Angleterre de donner au peuple la liberté de choisir les hommes qu'ils avaient confiance pour son adversaire, et s'il eût été ensuite prouvé qu'il ne se trouvait point dans les conditions requises par la loi, dans ces deux cas, nous comprenons qu'il eût été du devoir de la Cour de déclarer nul l'élection de M. Lanctôt. Mais il n'en a rien fait.

M. Lanctôt avait la majorité des voix, de l'aveu tacite de la Cour. Il avait gagné cette majorité honnêtement, légalement, de l'aveu tacite encore de la Cour, qui a écarté le plaidoyer de corruption.

Quels droits avait donc M. Dubord, aux yeux de la Cour, à prendre le siège de M. Lanctôt? M. Monk serait en peine de le dire.

Tout ce que la Cour pouvait faire dans ce cas-là, c'était de déclarer M. Lanctôt non élu, si elle le croyait, et d'ordonner une nouvelle élection. A cette élection, on aurait vu qui aurait en sa faveur le verdict populaire, la majorité des voix.

Dans un cas analogue arrivé à St. Jean, M. le juge Sicotte, tout en déclarant M. Laberge non qualifié et par conséquent non légalement élu maire, ordonna une nouvelle élection. L'équité, la loi et le bon sens lui dictaient ce jugement.

M. Monk a-t-il donc des raisons particulières de s'écarter de ces trois règles fondamentales de toute bonne justice?

Nous espérons qu'il y aura appel de son étrange décision.

Mais voici une fessurée ineffrable, la plus honteuse trahison de nos droits, une souillure dont il ne pourra jamais se laver, qu'il fasse ce qu'il voudra.

Vous vous rappelez le cri ordonné lancé en faveur d'un Conseil législatif électif. Les Patriotes, les Vieux, les Vallières, les Lafontaine et les Morin, se faisaient les interprètes du peuple, demandant l'élection du Conseil. Une révolte ouverte dans diverses parties de la province fut la conséquence du refus des bureaucrates canadiens et du bureau colonial d'Angleterre de donner au peuple la liberté de choisir les hommes qu'ils avaient confiance pour son adversaire, et s'il eût été ensuite prouvé qu'il ne se trouvait point dans les conditions requises par la loi, dans ces deux cas, nous comprenons qu'il eût été du devoir de la Cour de déclarer nul l'élection de M. Lanctôt. Mais il n'en a rien fait.

avec tant de dévouement et d'intelligence. Ce bazar s'est fait dans une saison critique on quelque sorte et quand une iniquité assez générale se manifestait dans l'opinion relativement à la perspective défavorable avec l'on croyait voir s'ouvrir au sujet des prochaines récoltes. Mais la bienfaisance publique a compris qu'un établissement comme celui là doit être aidé en tout état de cause et les bonnes sœurs sont heureuses d'en témoigner leur reconnaissance à quod d'elles. Nous sommes heureux de transmettre leurs remerciements à tous ceux qui les ont aidés.

Les Orateurs sacrés à Paris. (Suite) LE PÈRE DE MOSSABRE.

Comme le père Minjard, le père de Mossabré appartient à cet ordre illustre des dominicains, restauré par Léonard, qui s'appellent eux-mêmes modestement les chers de St. Augustin (dominicans), parce qu'ils s'étaient donné pour mission de faire rentrer dans le droit chemin—même à coup de dents—les brobis ténies de s'éloigner du troupeau.

Le père de Mossabré est un physionomiste aimable et sympathique. La chair lui va bien et il va bien à la chaire. C'est un orateur à son aise.

L'œil est à fleur de tête, souriant et lumineux; sa carnation, que les austérités n'ont point pâli, et les tons bruns de Midi. Le geste possède une certaine ampleur, et une élévation d'une abondance facile, et vous conviez de la parole aux assemblées publiques dans la paroisse de St. Boniface. On dirait qu'il se dépense la peine de prendre une détermination aussi peu libérale. Il y a d'autres personnes que les candidats qui peuvent élébrer le vote des électeurs, et l'on ne devrât pas craindre de les entendre. S'il se présentait quelque brailleur, quelque parleur à la brassé, les électeurs pourraient s'éloigner et le laisser prêcher dans le désert.

Il ne faut pas lui demander la dialectique serrée du père Fédic; ce n'est pas son genre. Autant vaudrait aller cueillir des pommes sur un rosier. Mais il excelle dans l'exposé des systèmes philosophiques et des doctrines religieuses, qu'il fait à larges traits; dans les grands aperçus historiques, qu'il traite avec de beaux développements et d'une façon magistrale et tout à fait oratoire. La pensée du père Hyacinthe est parfois de plus haut vol; mais chez aucun des prédicateurs contemporains la forme est plus littéraire ni plus pure que chez le père de Mossabré. On peut apprendre à s'en servir en écoutant parler. Les routes de Saint-Sulpice ont rarement entendu de plus belle parole. Signés particuliers: adore la musique et ne détecte pas le calembour.

LE PÈRE BAUER. C'est aux Tuileries que prêcho le père Bauer, qui n'est plus le père Bauer, mais simplement abbé, et change honoraire de chapitre de Saint-Brieuc. L'abbé Bauer a traversé le couvent de Carmes, où le père Hyacinthe est resté, et quittant la robe pour la soutane il est sorti de l'ordre monacal pour prendre place dans le clergé séculier. Je ne m'en étonne pas; il y a en lui de l'énergie plus que du moine, et il en porte un jour au doigt l'austérité de l'ancien pasteur, on pourra le citer comme un des plus curieux exemples de ces destinées orageuses qui mènent à tout les hommes de notre siècle, leur font toucher les deux pôles de la fortune, les prennent dans les chocs pour les assourir sur le trône, et les conduisent à travers un corps de garde jusqu'à la chaire de vérité.

Né à Pesth, d'une famille israélite et portant un nom allemand, M. Bauer se fit de juit catholique; ce fut sa première évolution. On le vit tout d'un coup, engagé volontaire, je ne jurerais point que ce ne fut dans la garde mobile, peintre et même photographe. Il cherchait partout et ne trouvait nulle part. Le couvent, ce grand refuge des âmes agitées, ne calma point ses inquiétudes, et il ne sut pas trouver sous la robe de bure la paix que ne lui avait point donnée l'uniforme. Il se contenta à présent de trois choses de drop noir dont parlait M. Durry l'autre jour, et en attendant autre chose, il n'est qu'abbé.

Né dans une famille riche, ayant vécu dans le monde, homme d'habitudes élégantes, le père Bauer est été ce que nos vieux appelaient un juit cavalier.

La tête, qui le porte bien, est d'un galbe fin, nettement arqué; le front d'un modelé ferme, dessin largement, la bouche ouverte, aux lèvres arquées; l'œil franc, cherchant la vôtre—comme il arrive toujours aux prêtres qui ont connu la vie, qui ont frayé avec les hommes, et dont la jeunesse n'a pas été abrégée dans l'ombre des séminaires. Affectés d'un léger accent étranger, qui est plutôt une charme qu'une disgrâce, le vol du père Bauer est mordant et bien timbré: c'est un Allemand qui parle français; on ne peut lui reprocher qu'un peu de sécheresse dans les cordes hautes; l'élocution est pure et remarquablement facile; le développement du discours bien proportionné; la phrase pleine de tact, disant ce qu'il faut dire, mais le disant avec des précautions et dans cette juste mesure indispensable à celui qui parle à la cour, où il faut indiquer tout—mais ne souligner rien.

Le père Bauer prêcho à (A continuer.)

LE PÈRE BAUER. C'est aux Tuileries que prêcho le père Bauer, qui n'est plus le père Bauer, mais simplement abbé, et change honoraire de chapitre de Saint-Brieuc. L'abbé Bauer a traversé le couvent de Carmes, où le père Hyacinthe est resté, et quittant la robe pour la soutane il est sorti de l'ordre monacal pour prendre place dans le clergé séculier. Je ne m'en étonne pas; il y a en lui de l'énergie plus que du moine, et il en porte un jour au doigt l'austérité de l'ancien pasteur, on pourra le citer comme un des plus curieux exemples de ces destinées orageuses qui mènent à tout les hommes de notre siècle, leur font toucher les deux pôles de la fortune, les prennent dans les chocs pour les assourir sur le trône, et les conduisent à travers un corps de garde jusqu'à la chaire de vérité.

Né à Pesth, d'une famille israélite et portant un nom allemand, M. Bauer se fit de juit catholique; ce fut sa première évolution. On le vit tout d'un coup, engagé volontaire, je ne jurerais point que ce ne fut dans la garde mobile, peintre et même photographe. Il cherchait partout et ne trouvait nulle part. Le couvent, ce grand refuge des âmes agitées, ne calma point ses inquiétudes, et il ne sut pas trouver sous la robe de bure la paix que ne lui avait point donnée l'uniforme. Il se contenta à présent de trois choses de drop noir dont parlait M. Durry l'autre jour, et en attendant autre chose, il n'est qu'abbé.

Né dans une famille riche, ayant vécu dans le monde, homme d'habitudes élégantes, le père Bauer est été ce que nos vieux appelaient un juit cavalier.

La tête, qui le porte bien, est d'un galbe fin, nettement arqué; le front d'un modelé ferme, dessin largement, la bouche ouverte, aux lèvres arquées; l'œil franc, cherchant la vôtre—comme il arrive toujours aux prêtres qui ont connu la vie, qui ont frayé avec les hommes, et dont la jeunesse n'a pas été abrégée dans l'ombre des séminaires. Affectés d'un léger accent étranger, qui est plutôt une charme qu'une disgrâce, le vol du père Bauer est mordant et bien timbré: c'est un Allemand qui parle français; on ne peut lui reprocher qu'un peu de sécheresse dans les cordes hautes; l'élocution est pure et remarquablement facile; le développement du discours bien proportionné; la phrase pleine de tact, disant ce qu'il faut dire, mais le disant avec des précautions et dans cette juste mesure indispensable à celui qui parle à la cour, où il faut indiquer tout—mais ne souligner rien.

Le père Bauer prêcho à (A continuer.)

LE PÈRE BAUER. C'est aux Tuileries que prêcho le père Bauer, qui n'est plus le père Bauer, mais simplement abbé, et change honoraire de chapitre de Saint-Brieuc. L'abbé Bauer a traversé le couvent de Carmes, où le père Hyacinthe est resté, et quittant la robe pour la soutane il est sorti de l'ordre monacal pour prendre place dans le clergé séculier. Je ne m'en étonne pas; il y a en lui de l'énergie plus que du moine, et il en porte un jour au doigt l'austérité de l'ancien pasteur, on pourra le citer comme un des plus curieux exemples de ces destinées orageuses qui mènent à tout les hommes de notre siècle, leur font toucher les deux pôles de la fortune, les prennent dans les chocs pour les assourir sur le trône, et les conduisent à travers un corps de garde jusqu'à la chaire de vérité.

Né à Pesth, d'une famille israélite et portant un nom allemand, M. Bauer se fit de juit catholique; ce fut sa première évolution. On le vit tout d'un coup, engagé volontaire, je ne jurerais point que ce ne fut dans la garde mobile, peintre et même photographe. Il cherchait partout et ne trouvait nulle part. Le couvent, ce grand refuge des âmes agitées, ne calma point ses inquiétudes, et il ne sut pas trouver sous la robe de bure la paix que ne lui avait point donnée l'uniforme. Il se contenta à présent de trois choses de drop noir dont parlait M. Durry l'autre jour, et en attendant autre chose, il n'est qu'abbé.

chapelet d'injures, unique en son genre, que vous avez eu le courage de vous dire autorisé de m'adresser par les exigences d'une prétendue défense de la religion et de la vérité que je n'attaquais certainement pas. Hélas! combien de choses n'a-t-on pas déjà fait dire à la religion qu'elle réprouve! L'Église n'est ni un homme de votre savoir, M. le Supérieur, de montrer l'abus que l'on en peut faire dans un moment d'irréflexion ou de passion?

J'ai ennuie montré dans quelle irrémédiable contradiction vous êtes tombés vis-à-vis des principes que vous représentez. Je vous ai rappelé que si c'était une excellente chose que de prêcher de parole, c'était une bien plus excellente chose encore de prêcher d'exemple! Et comme certaines expressions chez vous indiquaient une colère que l'on ne trouvait justifiée ni par les exemples, ni par les préceptes des grands écrivains chrétiens, je vous ai cité quelques passages de leurs œuvres pour vous montrer combien le prétre doit toujours être rempli d'indulgence et de mansuétude même envers ceux qu'il croit en faute. Ces avis, que j'ai antérieurement reçus de vous, qu'il n'a fallu vous remettre en mémoire, vous sont donc tirés sur ma tête un nouvel orage, peut-être même une averse d'eau sale comme celle de la femme de Soarite, mais les averse de la passion qui cherche à ternir la réputation d'autrui me touchent singulièrement peu. D'ailleurs l'accueil que me fait la population de St. Hyacinthe chaque fois que j'y mets les pieds, la cordialité que l'on m'y témoigne, l'empressement avec lequel on vient m'y serrer la main, les preuves que vous m'avez dites que les anciens sœurs de nos amis restent les mêmes malgré vos distributions—et dans St. Hyacinthe, vous avez été avec la même inflexibilité, argués un jour de mensonge et d'hostilité furieuse de ma part.

Sur le premier point j'observe: 1o. Que les dénégations toujours générales de vos 70 témoins n'étaient concluantes ni en droit ni en fait en votre faveur, malgré les nombreux mais transparents sophismes dont vous les avez étiqués; 2o. Que nombre de passages de vos articles, nombre d'accusations injustes, de reproches passionnés qu'ils contiennent, détruisent les témoignages purement négatifs de vos amis et confirment les assertions des mécontents.

Ceux-ci ont affirmé qu'il m'ont entendu qualifier dans la maison d'impiété, d'athée, d'homme sans principes, et d'ennemi de la religion et de l'église, et j'ai, dans un dernier ditte, cité vos propres phrases où vous dites entre autres ouvrages que DEPUIS VINGT ANS JE JURE DE DÉFAIRE DES BONS PRINCIPES, D'ENNEMI DE TOUT CE QUI EST SAINT ET JUSTE, de la religion et de l'église; que je suis possédé d'un esprit qui n'est pas évoué du ciel, que je suis impudent, éhonté, que ma plume a été fécondée en impertinences; que je suis que ma réputation est perdue dans la bonne société.

Pas un de vos professeurs n'a jamais dit autant que cela, M. le Supérieur! Pas un de mes amis ne leur a attribué des choses aussi outrageantes que celles que vous, chef de la maison, venez vous-mêmes exprimer.

Vous êtes allés plus loin en cinq mois qu'aux fois ensemble en quinze ou vingt ans! Et vous avez en la triste coutume, M. le Supérieur, de traiter mes amis de délateurs, de mouchards et de menteurs, parce qu'ils ont affirmé à l'égard des professeurs de St. Hyacinthe, les témoins des faits et gestes de nos amis, que vous n'avez dit vous-même! Ah! franchement, c'est trop pour un prêtre et surtout un grand-vicario qui se vante de la confiance de son évêque. Ordinairement on laisse dire cela aux autres, mais vous entendez peut-être l'humilité comme vous comprenez la modération.

Eh bien, non seulement vos professeurs dissident du mal de moi dans la maison, ce qui est prouvé au moins autant parce que vous avez dit vous-mêmes que parce que mes amis ont dit, mais ils en disaient aussi au dehors. Non seulement ils parlaient indécemment aux élèves, mais ils parlaient aussi indécemment aux citoyens. Veuillez bien lire la lettre suivante:

L'Hon. L. A. DESSAULLES. Montréal, St. Hyacinthe, 27 mai 1867.

CHEZ MONSIEUR.—Je me fais un plaisir de répondre à votre question relative à ce que j'ai entendu dire de vous par quelques uns des Messieurs du collège, en diverses circonstances. Je regrette d'être obligé de dire ces choses, mais d'un autre côté je vous dois la vérité. J'ai donc entendu M. Desaulles et plusieurs ecclésiastiques du séminaire affirmer que vous n'avez ni morale ni religion et que vous étiez un athée. Je ne puis préciser exactement le mois et le jour où j'ai entendu ces messieurs s'exprimer ainsi, car je ne pouvais guères prêter alors que vous vous trouveriez un jour obligé de relever ces désagréables attaques, mais je me rappelle parfaitement que c'était lors de votre première polémique que M. le Supérieur, il y a un peu plus de trois ans.

Je puis dire de plus qu'il y a à peine deux mois, j'ai entendu un des jeunes professeurs du collège, qui voulait nier le fait que l'on vous eût calomnié dans la maison, s'exprimer non-seulement de manière à confirmer les accusations dont vous êtes depuis si longtemps l'objet, mais même à les amplifier.

Pour nous, citoyens de St. Hyacinthe, qui savons tout ce qui est passé, qui savons ce que votre famille et vous-même avez fait pour la maison, et qui connaissons parfaitement la nature intime de ses relations avec le Courrier de St. Hyacinthe, nous ne pouvons qu'exprimer entre nous une surprise pénible de lire des dénégations auxquelles personne de nous ne peut croire, car tant que nous avons vu et entendu du depuis six ans prouvé et confirmé pleinement à nos yeux tout ce que vous avez dit. Vous pouvez faire de cette lettre tel usage que bon vous semblera.

J'ai l'honneur d'être, votre serviteur, L. P. RENAULT BLANCHARD, Arpenteur et Ingénieur civil.

Vous voyez, M. le Supérieur, que l'on ne se gênait guères plus devant les citoyens que devant les élèves. Or quand on parlait ainsi au dehors est-il donc si impossible qu'on le fit au dedans? Étiez-vous nécessairement plus direct vis-à-vis des élèves que vis-à-vis des citoyens? J'ai entendu 70 personnes dans St. Hyacinthe qui n'ont pas entendu ce que M. Blanchard a entendu; s'en suivra-t-il qu'il n'a pas dit la vérité, et allez vous de nouveau tirer votre plus terrible flamborg de son pacifique

table que c'est vous qui trompez en pleine connaissance de cause. Vous dites que je prends des faux-fuyants, que je commets des supercheres, que je lance des injures en tournant le dos, que j'affirme avec effronterie, avec impudence, dans la fureur de la passion... Je vais, par examen tranquille et sévère, vous dire, et non des faits tels que vous les arrangez avec aussi peu d'adresse que de sincérité, montrer lequel de nous deux est vraiment coupable de toutes ces fautes. Vous êtes un homme éminent, M. le Supérieur, mais pas encore assez pour empêcher le juste et le vrai de triompher.

Il y a trois questions entre nous. 1o. J'étais souvent fort maltraité dans mon caractère et ma réputation par 70 de vos professeurs. 2o. Vous avez nié cela énergiquement, 10 de vos élèves, sur votre demande, l'ont nié aussi, mais vous êtes venu, avec la plus admirable inadvertance, leur donner un bien maladroit démenti, en résumant tout ce que vous avez nié et leur avez demandé de nier, et je puis même dire en renchérissant encore sur vos professeurs, car vous avez été encore beaucoup plus injuste et vous outrageant qu'aucun d'eux ne l'avait été. Ce n'était réellement pas la peine de soutenir une discussion de six mois pour finir par faire vous-même ce que vous affirmez si énergiquement n'avoir jamais été fait par vos subalternes.

2o. J'avais dit que la maison se mêlait trop activement aux luttes politiques, ce que je croyais dangereux pour elle, et 3o. qu'elle contrôlait le Courrier de St. Hyacinthe par la collaboration active de ses amis, et par leur surveillance sur la direction générale de la feuille.

Vous avez nié avec la même inflexibilité, argués un jour de mensonge et d'hostilité furieuse de ma part.

Sur le premier point j'observe: 1o. Que les dénégations toujours générales de vos 70 témoins n'étaient concluantes ni en droit ni en fait en votre faveur, malgré les nombreux mais transparents sophismes dont vous les avez étiqués; 2o. Que nombre de passages de vos articles, nombre d'accusations injustes, de reproches passionnés qu'ils contiennent, détruisent les témoignages purement négatifs de vos amis et confirment les assertions des mécontents.

Ceux-ci ont affirmé qu'il m'ont entendu qualifier dans la maison d'impiété, d'athée, d'homme sans principes, et d'ennemi de la religion et de l'église, et j'ai, dans un dernier ditte, cité vos propres phrases où vous dites entre autres ouvrages que DEPUIS VINGT ANS JE JURE DE DÉFAIRE DES BONS PRINCIPES, D'ENNEMI DE TOUT CE QUI EST SAINT ET JUSTE, de la religion et de l'église; que je suis possédé d'un esprit qui n'est pas évoué du ciel, que je suis impudent, éhonté, que ma plume a été fécondée en impertinences; que je suis que ma réputation est perdue dans la bonne société.

Pas un de vos professeurs n'a jamais dit autant que cela, M. le Supérieur! Pas un de mes amis ne leur a attribué des choses aussi outrageantes que celles que vous, chef de la maison, venez vous-mêmes exprimer.

Vous êtes allés plus loin en cinq mois qu'aux fois ensemble en quinze ou vingt ans! Et vous avez en la triste coutume, M. le Supérieur, de traiter mes amis de délateurs, de mouchards et de menteurs, parce qu'ils ont affirmé à l'égard des professeurs de St. Hyacinthe, les témoins des faits et gestes de nos amis, que vous n'avez dit vous-même! Ah! franchement, c'est trop pour un prêtre et surtout un grand-vicario qui se vante de la confiance de son évêque. Ordinairement on laisse dire cela aux autres, mais vous entendez peut-être l'humilité comme vous comprenez la modération.

Eh bien, non seulement vos professeurs dissident du mal de moi dans la maison, ce qui est prouvé au moins autant parce que vous avez dit vous-mêmes que parce que mes amis ont dit, mais ils en disaient aussi au dehors. Non seulement ils parlaient indécemment aux élèves, mais ils parlaient aussi indécemment aux citoyens. Veuillez bien lire la lettre suivante:

L'Hon. L. A. DESSAULLES. Montréal, St. Hyacinthe, 27 mai 1867.

CHEZ MONSIEUR.—Je me fais un plaisir de répondre à votre question relative à ce que j'ai entendu dire de vous par quelques uns des Messieurs du collège, en diverses circonstances. Je regrette d'être obligé de dire ces choses, mais d'un autre côté je vous dois la vérité. J'ai donc entendu M. Desaulles et plusieurs ecclésiastiques du séminaire affirmer que vous n'avez ni morale ni religion et que vous étiez un athée. Je ne puis préciser exactement le mois et le jour où j'ai entendu ces messieurs s'exprimer ainsi, car je ne pouvais guères prêter alors que vous vous trouveriez un jour obligé de relever ces désagréables attaques, mais je me rappelle parfaitement que c'était lors de votre première polémique que M. le Supérieur, il y a un peu plus de trois ans.

Je puis dire de plus qu'il y a à peine deux mois, j'ai entendu un des jeunes professeurs du collège, qui voulait nier le fait que l'on vous eût calomnié dans la maison, s'exprimer non-seulement de manière à confirmer les accusations dont vous êtes depuis si longtemps l'objet, mais même à les amplifier.

Pour nous, citoyens de St. Hyacinthe, qui savons tout ce qui est passé, qui savons ce que votre famille et vous-même avez fait pour la maison, et qui connaissons parfaitement la nature intime de ses relations avec le Courrier de St. Hyacinthe, nous ne pouvons qu'exprimer entre nous une surprise pénible de lire des dénégations auxquelles personne de nous ne peut croire, car tant que nous avons vu et entendu du depuis six ans prouvé et confirmé pleinement à nos yeux tout ce que vous avez dit. Vous pouvez faire de cette lettre tel usage que bon vous semblera.

J'ai l'honneur d'être, votre serviteur, L. P. RENAULT BLANCHARD, Arpenteur et Ingénieur civil.

Vous voyez, M. le Supérieur, que l'on ne se gênait guères plus devant les citoyens que devant les élèves. Or quand on parl

LE
GRAND MAGASIN NOUVEAU,
COIN DES RUES
Ste. MARIE et JACQUES-CARTIER, Nos. 567 et 569
FAUBOURG QUEBEC,
EST MAINTENANT OUVERT.

Les acheteurs trouveront dans ce nouvel établissement un immense assortiment d'ÉPICERIES, PROVISIONS, VINS ET LIQUEURS, à des prix extrêmement bas.
Les Vins et les liqueurs sont toutes des meilleures qualités et vendus à bien plus bas prix que les prix ordinaires. Les Marchands de la campagne et les Hôteliers épargneront beaucoup en achetant à ce nouveau magasin.
En vente, 100 quarts de Saucisses, 50 quarts et tinctes de Beurre de premier choix, 200 douzaines de Vins français en bouteilles.

VENTE POUR ARGENT.

CHAPEAUX!

Le soussigné prend la liberté d'attirer l'attention du public sur son fonds de
Chapeaux de
Soie, de Feutre et de Paille,
tous de goût des plus récents et d'une qualité supérieure, qu'il vend à beaucoup meilleur marché qu'aucun établissement de cette ville.

RHPERT et CIE,
103, Grande Rue St. Laurent.
6 juin 1867

Acte concernant la Faillite, 1864.
Dans l'affaire de
ST. MARIE et McDONNELL, Knowlton, C. E.
McDONNELL et ST.-MARIE, Waterloo, B. C.
FAILLIS.

Les créanciers des Faillites sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 18, rue St. Sacrement, en la cité de Montréal, MARDI, le DIX-HUITIÈME jour de Juin courant, pour l'examen public des Faillites, et pour l'arrangement de ses affaires en général. Les Faillites sont par les présentes requis d'assister.
T. SAUVAGEAU,
Syndic Officiel.

11 juin
CORBILLARDS, CERQUELS, &c.
M. C. A. DUMAINE, si bien connu du public, vient de faire l'acquisition de tout l'établissement de M. Groves, comprenant Corbeils, Ciseaux, Ciseaux à dents, et en outre la magnifique Chariot que M. Groves a fait faire il y a peu de temps.
Il aura aussi à la disposition des pratiques un peu blanc pour le chariot des enfants.
M. Dumaîne est très désireux de vendre avec l'acquiescement de la justice, et il méritera la continuation du patronage qu'il avait acquis son prédécesseur.

G. A. DUMAINE,
No. 1, RUE CAMPAU.
6 avril 1867

SALLE DE PIANOS,
115, GRANDE RUE ST. JACQUES, 115.
Les soussignés s'étant défaits de leurs fonds de magasins de Musique, s'occupent plus particulièrement à l'avenir de l'importation de PIANOS et ORGUES de SALONS, et en général INSTRUMENTS de MUSIQUE. Ils attirent l'attention sur leur fonds extrêmement considérable et varié de articles ci-dessus. Le nouveau Piano "Chickering" reconnu être le plus bel instrument fabriqué dans cet ancien établissement, le Piano vertical de "Steinway" et les derniers genres d'Orgues de Salons sont au nombre des nouveautés offertes au public. Et une visite est respectueusement sollicitée.
De nouveaux Pianos à 7 octaves et également bien viennent d'être reçus de New-York et de Boston. Prix \$300 à \$325 suivant le fini de la boîte.

GOULD & HILL,
4 juin 1867

IMPORTATION NOUVELLE
V. LEROUX.
Importateur et Fabricant de
PLUMES d'AUTRUCHE
Vautour et EN GROS ET de Fantaisie
EN DETAIL.

V. LEROUX se charge de teindre et réparer toutes sortes de vieilles plumes et les remet à unif.
No. 401, —RUE CRAIG,—No. 401
Coin de la Rue Saint-Jacques.
4 avril 1867

POELES DE CUISINE, FERRONNERIES.
ENSEIGNÉ DU MARTEAU.
Le soussigné offre en vente des POELES DE CUISINE pour BOIS ou CHARBON de toute grandeur et les mieux appropriés, POELES DOUBLES pour BOIS ou CHARBON, couvertes en fer, avec un Assortiment de FERRONNERIES.
Vieux poeles pris en échange.
G. LEPAGE,
230, Rue St. Paul,
Coin de la Place Jacques-Cartier.
9 avril 1867.

AVIS DE DEMENAGEMENT.
MM. GAUTHIER & MANDEI,
MARCHANDS TAILLEURS
ET MARCHANDS DE
Merceries pour Messieurs,
ONT DEMENAGE AU
No. 361, RUE NOTRE-DAME,
(Vis-à-vis les salles d'enca de M. Araton), où ils ont reçu un grand assortiment de NOUVEAUX MARCHANDISES pour toute espèce d'habillements.
N.B.—Ils se sont assurés les services de M. J. Renaud, autrefois foreman et coiffeur chez M. J. Mané, et pendant la dernière année chez M. W. Adams.
6 avril 1867

LE CIRQUE DE NEW-YORK.
Des bâties en fer de l'Hippodrome, quatorzième rue, New-York.
L. B. LENT, DIRECTEUR.
Ce Cirque sera exhibé au Jardin Guibault, à Montréal,
LUNDI, MARDI, MERCREDI ET JEUDI, le 17, 18, 19 et 20 Juin.
CETTE TROUPE BIEN CONNUE
Dont la réputation est familière à tous ceux qui ont l'habitude de visiter la cité de New-York, est perméablement établie, durant la plus grande partie de l'année, dans ses basses colossales en fer occupant un front de 125 pieds, sur la quatorzième rue, vis-à-vis l'Académie de musique, et est universellement reconnue comme surpassant, par le nombre et les talents de ses artistes, par la beauté et l'instruction de ses chevaux et ponies et par la splendeur de ses costumes, toutes autres exhibitions de cette nature qui aient jamais été exhibées devant le public américain. Comme la position de ce célèbre établissement cosmopolite, comme
Cirque principal d'Amérique, est trop bien établie pour être sérieusement mise en question, en aucune place, il a été regardé comme
LA COMPAGNIE MAMMOTH
Entière de l'établissement de New-York apparaît dans chaque représentation et qu'elle sera
Plus variées et plus brillantes
que tout ce qu'on peut avoir vu jusqu'à ce jour.
Le cirque en est à son
Second tour annuel d'été par chemin de fer
visitant les principales villes, et a mérité les éloges de la
PRESSE ENTIERE DE NEW-YORK
aussi bien que des principaux journaux de toutes les cités où il s'est arrêté; et il a été regardé comme
AFFINEMENT SUPERIEUR
sans tous les rapports, à tous les autres cirques qui ont jamais été vus sur ce continent.
LA REUNION D'ETOILES,
comprend dans cette compagnie mammoth,

ECONOMIE! ECONOMIE! ECONOMIE!
GRANDE ÉPARGNE DE GLACE
En se servant du
REFRIGERATEUR
A COURANT D'AIR,
Manufacturé par G. W. Reed.
La meilleure méthode pour préserver la glace contre l'influence de l'humidité.
Le public est respectueusement invité à venir examiner notre assortiment considérable et trié, attendu que nous vendons à des prix réduits.
EN GROS ET EN DETAIL.
G. W. REED,
785 Rue Craig, coin de la Rue Busby.
1er juin 1867

PRIME CONSIDERABLE
OFFERTE PAR
DUPUIS & LABELLE,
A LA
MAISON JACQUES-CARTIER
66 & 68, RUE NOTRE-DAME,
MONTRÉAL.
MM. DUPUIS & LABELLE ont l'honneur de remercier leurs pratiques pour l'encouragement libéral qu'ils en ont reçu depuis l'ouverture de leur établissement. Pour prouver qu'ils en sont reconnaissants, ils ont décidé d'accorder pendant tout le mois de Juin une
PRIME DE 50 Cents
en Marchandises à toute personne qui achètera à leur magasin pour le montant de CINQ PIASTRES, argent comptant.
Et une DIABRE aussi en Marchandises à tous ceux qui achèteront pour le montant de dix et au-dessus.
A leur assortiment considérable et varié de Marchandises Seches qu'ils ont offert en vente jusqu'à présent, ces messieurs ont ajouté un lot de marchandises légèrement endommagées qu'ils vendent à très-bas prix.

SOIES.
MOUSSELINE DE LAINE,
COTON JAUNE,
COTON BLANC,
COTON BLEU,
TAMIS pour SALON,
SALLE à DINER,
ETC., ETC., ETC.
En faisant une visite à la Maison Jacques-Cartier, on demeure convaincu que l'on y trouve un des meilleurs assortiments, et surtout que les prix demandés sont plus bas que partout ailleurs.
UN SEUL PRIX DEMANDE.

Dissolution de Société.
La société qui a ci-devant existé sous le nom et raison sociale de NELSON, LAVIOLETTE et GIRALDI, Pharmaciens de la Cité de Montréal, a été, ce jour, dissoute de consentement mutuel.
WODFRÉ NELSON,
J. GUSTAVE LAVIOLETTE
SERAFINO GIRALDI.
Montréal, 26 avril 1867.

Formation de Société.
Les soussignés donnent avis qu'ils ont, ce jour, contracté une société sous le nom et raison sociale de LAVIOLETTE et GIRALDI, comme pharmaciens de la Cité de Montréal.
J. GUSTAVE LAVIOLETTE,
SERAFINO GIRALDI.
Montréal, 23 mai 1867.

M. LAVIOLETTE et GIRALDI remercient le public de l'encouragement libéral qu'il leur a donné, et ils espèrent par leur application au travail et leur empressement à satisfaire les pratiques, mériter une large part de son patronage.
MM. Lavolette et Giraldi continueront à exercer leur commerce au No. 252 Rue Notre-Dame. Les Médecins trouveront dans cette Pharmacie tous les remèdes dont ils ont besoin et ils pourront se procurer à des prix très-modérés. Le monde élégant pourra aussi y acheter les parfums les plus en vogue et les articles de toilette les plus recherchés. En un mot, c'est un établissement de première classe et rien n'a été épargné pour le placer sur un pied qui lui permette de rivaliser avantageusement avec les établissements de ce genre en la cité de Montréal.
8 juin 1867

ARGENT à PRETER
PAR SOMME DE \$100 ET PLUS.
LA SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION CANADIENNE DE MONTRÉAL, prête pour 5 ans ou 10 ans et donne de grandes facilités pour le remboursement.
S'adresser au bureau, No. 42 Rue St. Vincent.
L. A. JETTE,
Sec.-Trés.
6 juin 1867

CHAMBRE DES NOTAIRES DE MONTRÉAL.
La prochaine assemblée régulière de la Chambre des Notaires de Montréal aura lieu le 17 du mois de Juin prochain, à 11 heures A.M., au lieu ordinaire.
Par ordre, H. LAPPARE, Sec.
18 mai 1867

QUATRE JOURS SEULEMENT!
CIRQUE DE NEW-YORK.
Des bâties en fer de l'Hippodrome, quatorzième rue, New-York.
L. B. LENT, DIRECTEUR.
Ce Cirque sera exhibé au Jardin Guibault, à Montréal,
LUNDI, MARDI, MERCREDI ET JEUDI, le 17, 18, 19 et 20 Juin.
CETTE TROUPE BIEN CONNUE
Dont la réputation est familière à tous ceux qui ont l'habitude de visiter la cité de New-York, est perméablement établie, durant la plus grande partie de l'année, dans ses basses colossales en fer occupant un front de 125 pieds, sur la quatorzième rue, vis-à-vis l'Académie de musique, et est universellement reconnue comme surpassant, par le nombre et les talents de ses artistes, par la beauté et l'instruction de ses chevaux et ponies et par la splendeur de ses costumes, toutes autres exhibitions de cette nature qui aient jamais été exhibées devant le public américain. Comme la position de ce célèbre établissement cosmopolite, comme
Cirque principal d'Amérique, est trop bien établie pour être sérieusement mise en question, en aucune place, il a été regardé comme
LA COMPAGNIE MAMMOTH
Entière de l'établissement de New-York apparaît dans chaque représentation et qu'elle sera
Plus variées et plus brillantes
que tout ce qu'on peut avoir vu jusqu'à ce jour.
Le cirque en est à son
Second tour annuel d'été par chemin de fer
visitant les principales villes, et a mérité les éloges de la
PRESSE ENTIERE DE NEW-YORK
aussi bien que des principaux journaux de toutes les cités où il s'est arrêté; et il a été regardé comme
AFFINEMENT SUPERIEUR
sans tous les rapports, à tous les autres cirques qui ont jamais été vus sur ce continent.
LA REUNION D'ETOILES,
comprend dans cette compagnie mammoth,

LE LIXIR DE M. H. DOWNS
GÉNÉRAL
LA TOUX,
LE RHUME,
LE CROUP
ET TOUTES LES
MALLADIES
DE LA
GORGE,
DE LA
POITRINE
ET DES
POUMONS.
Je certifie que ma femme a été guérie par ce Lixir de M. H. Downs. Je recommande ce Lixir à tous ceux qui souffrent de la toux, du rhume, du croup, de la gorge, de la poitrine et des poumons. Je l'ai essayé moi-même et j'en suis très satisfait. Je le recommande à tous ceux qui souffrent de ces maladies. Je l'ai essayé moi-même et j'en suis très satisfait. Je le recommande à tous ceux qui souffrent de ces maladies.
J. QUESNEL.
"La douleur était très grande mais elle a disparu en quelques minutes par l'usage du LIXIR."
W. GIBSON.
"Je m'en suis souvent servi pour les maladies des enfants et je ne me rappelle pas qu'il ait fallu une seule fois d'opérer la guérison."
W. BALDWIN.
"Je m'en suis souvent servi pour les maladies des enfants et je ne me rappelle pas qu'il ait fallu une seule fois d'opérer la guérison."
W. BALDWIN.
JUGO SMITH.
"Votre LIXIR DE M. H. DOWNS m'a guéri d'un Rhumatisme que j'avais dans les reins et pour lequel j'avais essayé de tout ce qu'il y avait de mieux. Je le recommande à tous ceux qui souffrent de ces maladies."
T. QUESNEL.
"La douleur était très grande mais elle a disparu en quelques minutes par l'usage du LIXIR."
W. GIBSON.
"Je m'en suis souvent servi pour les maladies des enfants et je ne me rappelle pas qu'il ait fallu une seule fois d'opérer la guérison."
W. BALDWIN.
JUGO SMITH.
"Votre LIXIR DE M. H. DOWNS m'a guéri d'un Rhumatisme que j'avais dans les reins et pour lequel j'avais essayé de tout ce qu'il y avait de mieux. Je le recommande à tous ceux qui souffrent de ces maladies."
T. QUESNEL.
"La douleur était très grande mais elle a disparu en quelques minutes par l'usage du LIXIR."
W. GIBSON.
"Je m'en suis souvent servi pour les maladies des enfants et je ne me rappelle pas qu'il ait fallu une seule fois d'opérer la guérison."
W. BALDWIN.
JUGO SMITH.
"Votre LIXIR DE M. H. DOWNS m'a guéri d'un Rhumatisme que j'avais dans les reins et pour lequel j'avais essayé de tout ce qu'il y avait de mieux. Je le recommande à tous ceux qui souffrent de ces maladies."
T. QUESNEL.
"La douleur était très grande mais elle a disparu en quelques minutes par l'usage du LIXIR."
W. GIBSON.
"Je m'en suis souvent servi pour les maladies des enfants et je ne me rappelle pas qu'il ait fallu une seule fois d'opérer la guérison."
W. BALDWIN.
JUGO SMITH.
"Votre LIXIR DE M. H. DOWNS m'a guéri d'un Rhumatisme que j'avais dans les reins et pour lequel j'avais essayé de tout ce qu'il y avait de mieux. Je le recommande à tous ceux qui souffrent de ces maladies."
T. QUESNEL.
"La douleur était très grande mais elle a disparu en quelques minutes par l'usage du LIXIR."
W. GIBSON.
"Je m'en suis souvent servi pour les maladies des enfants et je ne me rappelle pas qu'il ait fallu une seule fois d'opérer la guérison."
W. BALDWIN.
JUGO SMITH.
"Votre LIXIR DE M. H. DOWNS m'a guéri d'un Rhumatisme que j'avais dans les reins et pour lequel j'avais essayé de tout ce qu'il y avait de mieux. Je le recommande à tous ceux qui souffrent de ces maladies."
T. QUESNEL.
"La douleur était très grande mais elle a disparu en quelques minutes par l'usage du LIXIR."
W. GIBSON.
"Je m'en suis souvent servi pour les maladies des enfants et je ne me rappelle pas qu'il ait fallu une seule fois d'opérer la guérison."
W. BALDWIN.
JUGO SMITH.
"Votre LIXIR DE M. H. DOWNS m'a guéri d'un Rhumatisme que j'avais dans les reins et pour lequel j'avais essayé de tout ce qu'il y avait de mieux. Je le recommande à tous ceux qui souffrent de ces maladies."
T. QUESNEL.
"La douleur était très grande mais elle a disparu en quelques minutes par l'usage du LIXIR."
W. GIBSON.
"Je m'en suis souvent servi pour les maladies des enfants et je ne me rappelle pas qu'il ait fallu une seule fois d'opérer la guérison."
W. BALDWIN.
JUGO SMITH.
"Votre LIXIR DE M. H. DOWNS m'a guéri d'un Rhumatisme que j'avais dans les reins et pour lequel j'avais essayé de tout ce qu'il y avait de mieux. Je le recommande à tous ceux qui souffrent de ces maladies."
T. QUESNEL.
"La douleur était très grande mais elle a disparu en quelques minutes par l'usage du LIXIR."
W. GIBSON.
"Je m'en suis souvent servi pour les maladies des enfants et je ne me rappelle pas qu'il ait fallu une seule fois d'opérer la guérison."
W. BALDWIN.
JUGO SMITH.
"Votre LIXIR DE M. H. DOWNS m'a guéri d'un Rhumatisme que j'avais dans les reins et pour lequel j'avais essayé de tout ce qu'il y avait de mieux. Je le recommande à tous ceux qui souffrent de ces maladies."
T. QUESNEL.
"La douleur était très grande mais elle a disparu en quelques minutes par l'usage du LIXIR."
W. GIBSON.
"Je m'en suis souvent servi pour les maladies des enfants et je ne me rappelle pas qu'il ait fallu une seule fois d'opérer la guérison."
W. BALDWIN.
JUGO SMITH.
"Votre LIXIR DE M. H. DOWNS m'a guéri d'un Rhumatisme que j'avais dans les reins et pour lequel j'avais essayé de tout ce qu'il y avait de mieux. Je le recommande à tous ceux qui souffrent de ces maladies."
T. QUESNEL.
"La douleur était très grande mais elle a disparu en quelques minutes par l'usage du LIXIR."
W. GIBSON.
"Je m'en suis souvent servi pour les maladies des enfants et je ne me rappelle pas qu'il ait fallu une seule fois d'opérer la guérison."
W. BALDWIN.
JUGO SMITH.
"Votre LIXIR DE M. H. DOWNS m'a guéri d'un Rhumatisme que j'avais dans les reins et pour lequel j'avais essayé de tout ce qu'il y avait de mieux. Je le recommande à tous ceux qui souffrent de ces maladies."
T. QUESNEL.
"La douleur était très grande mais elle a disparu en quelques minutes par l'usage du LIXIR."
W. GIBSON.
"Je m'en suis souvent servi pour les maladies des enfants et je ne me rappelle pas qu'il ait fallu une seule fois d'opérer la guérison."
W. BALDWIN.
JUGO SMITH.
"Votre LIXIR DE M. H. DOWNS m'a guéri d'un Rhumatisme que j'avais dans les reins et pour lequel j'avais essayé de tout ce qu'il y avait de mieux. Je le recommande à tous ceux qui souffrent de ces maladies."
T. QUESNEL.
"La douleur était très grande mais elle a disparu en quelques minutes par l'usage du LIXIR."
W. GIBSON.
"Je m'en suis souvent servi pour les maladies des enfants et je ne me rappelle pas qu'il ait fallu une seule fois d'opérer la guérison."
W. BALDWIN.
JUGO SMITH.
"Votre LIXIR DE M. H. DOWNS m'a guéri d'un Rhumatisme que j'avais dans les reins et pour lequel j'avais essayé de tout ce qu'il y avait de mieux. Je le recommande à tous ceux qui souffrent de ces maladies."
T. QUESNEL.
"La douleur était très grande mais elle a disparu en quelques minutes par l'usage du LIXIR."
W. GIBSON.
"Je m'en suis souvent servi pour les maladies des enfants et je ne me rappelle pas qu'il ait fallu une seule fois d'opérer la guérison."
W. BALDWIN.
JUGO SMITH.
"Votre LIXIR DE M. H. DOWNS m'a guéri d'un Rhumatisme que j'avais dans les reins et pour lequel j'avais essayé de tout ce qu'il y avait de mieux. Je le recommande à tous ceux qui souffrent de ces maladies."
T. QUESNEL.
"La douleur était très grande mais elle a disparu en quelques minutes par l'usage du LIXIR."
W. GIBSON.
"Je m'en suis souvent servi pour les maladies des enfants et je ne me rappelle pas qu'il ait fallu une seule fois d'opérer la guérison."
W. BALDWIN.
JUGO SMITH.
"Votre LIXIR DE M. H. DOWNS m'a guéri d'un Rhumatisme que j'avais dans les reins et pour lequel j'avais essayé de tout ce qu'il y avait de mieux. Je le recommande à tous ceux qui souffrent de ces maladies."
T. QUESNEL.
"La douleur était très grande mais elle a disparu en quelques minutes par l'usage du LIXIR."
W. GIBSON.
"Je m'en suis souvent servi pour les maladies des enfants et je ne me rappelle pas qu'il ait fallu une seule fois d'opérer la guérison."
W. BALDWIN.
JUGO SMITH.
"Votre LIXIR DE M. H. DOWNS m'a guéri d'un Rhumatisme que j'avais dans les reins et pour lequel j'avais essayé de tout ce qu'il y avait de mieux. Je le recommande à tous ceux qui souffrent de ces maladies."
T. QUESNEL.
"La douleur était très grande mais elle a disparu en quelques minutes par l'usage du LIXIR."
W. GIBSON.
"Je m'en suis souvent servi pour les maladies des enfants et je ne me rappelle pas qu'il ait fallu une seule fois d'opérer la guérison."
W. BALDWIN.
JUGO SMITH.
"Votre LIXIR DE M. H. DOWNS m'a guéri d'un Rhumatisme que j'avais dans les reins et pour lequel j'avais essayé de tout ce qu'il y avait de mieux. Je le recommande à tous ceux qui souffrent de ces maladies."
T. QUESNEL.
"La douleur était très grande mais elle a disparu en quelques minutes par l'usage du LIXIR."
W. GIBSON.
"Je m'en suis souvent servi pour les maladies des enfants et je ne me rappelle pas qu'il ait fallu une seule fois d'opérer la guérison."
W. BALDWIN.
JUGO SMITH.
"Votre LIXIR DE M. H. DOWNS m'a guéri d'un Rhumatisme que j'avais dans les reins et pour lequel j'avais essayé de tout ce qu'il y avait de mieux. Je le recommande à tous ceux qui souffrent de ces maladies."
T. QUESNEL.
"La douleur était très grande mais elle a disparu en quelques minutes par l'usage du LIXIR."
W. GIBSON.
"Je m'en suis souvent servi pour les maladies des enfants et je ne me rappelle pas qu'il ait fallu une seule fois d'opérer la guérison."
W. BALDWIN.
JUGO SMITH.
"Votre LIXIR DE M. H. DOWNS m'a guéri d'un Rhumatisme que j'avais dans les reins et pour lequel j'avais essayé de tout ce qu'il y avait de mieux. Je le recommande à tous ceux qui souffrent de ces maladies."
T. QUESNEL.
"La douleur était très grande mais elle a disparu en quelques minutes par l'usage du LIXIR."
W. GIBSON.
"Je m'en suis souvent servi pour les maladies des enfants et je ne me rappelle pas qu'il ait fallu une seule fois d'opérer la guérison."
W. BALDWIN.
JUGO SMITH.
"Votre LIXIR DE M. H. DOWNS m'a guéri d'un Rhumatisme que j'avais dans les reins et pour lequel j'avais essayé de tout ce qu'il y avait de mieux. Je le recommande à tous ceux qui souffrent de ces maladies."
T. QUESNEL.
"La douleur était très grande mais elle a disparu en quelques minutes par l'usage du LIXIR."
W. GIBSON.
"Je m'en suis souvent servi pour les maladies des enfants et je ne me rappelle pas qu'il ait fallu une seule fois d'opérer la guérison."
W. BALDWIN.
JUGO SMITH.
"Votre LIXIR DE M. H. DOWNS m'a guéri d'un Rhumatisme que j'avais dans les reins et pour lequel j'avais essayé de tout ce qu'il y avait de mieux. Je le recommande à tous ceux qui souffrent de ces maladies."
T. QUESNEL.
"La douleur était très grande mais elle a disparu en quelques minutes par l'usage du LIXIR."
W. GIBSON.
"Je m'en suis souvent servi pour les maladies des enfants et je ne me rappelle pas qu'il ait fallu une seule fois d'opérer la guérison."
W. BALDWIN.
JUGO SMITH.
"Votre LIXIR DE M. H. DOWNS m'a guéri d'un Rhumatisme que j'avais dans les reins et pour lequel j'avais essayé de tout ce qu'il y avait de mieux. Je le recommande à tous ceux qui souffrent de ces maladies."
T. QUESNEL.
"La douleur était très grande mais elle a disparu en quelques minutes par l'usage du LIXIR."
W. GIBSON.
"Je m'en suis souvent servi pour les maladies des enfants et je ne me rappelle pas qu'il ait fallu une seule fois d'opérer la guérison."
W. BALDWIN.
JUGO SMITH.
"Votre LIXIR DE M. H. DOWNS m'a guéri d'un Rhumatisme que j'avais dans les reins et pour lequel j'avais essayé de tout ce qu'il y avait de mieux. Je le recommande à tous ceux qui souffrent de ces maladies."
T. QUESNEL.
"La douleur était très grande mais elle a disparu en quelques minutes par l'usage du LIXIR."
W. GIBSON.
"Je m'en suis souvent servi pour les maladies des enfants et je ne me rappelle pas qu'il ait fallu une seule fois d'opérer la guérison."
W. BALDWIN.
JUGO SMITH.
"Votre LIXIR DE M. H. DOWNS m'a guéri d'un Rhumatisme que j'avais dans les reins et pour lequel j'avais essayé de tout ce qu'il y avait de mieux. Je le recommande à tous ceux qui souffrent de ces maladies."
T. QUESNEL.
"La douleur était très grande mais elle a disparu en quelques minutes par l'usage du LIXIR."
W. GIBSON.
"Je m'en suis souvent servi pour les maladies des enfants et je ne me rappelle pas qu'il ait fallu une seule fois d'opérer la guérison."
W. BALDWIN.
JUGO SMITH.
"Votre LIXIR DE M. H. DOWNS m'a guéri d'un Rhumatisme que j'avais dans les reins et pour lequel j'avais essayé de tout ce qu'il y avait de mieux. Je le recommande à tous ceux qui souffrent de ces maladies."
T. QUESNEL.
"La douleur était très grande mais elle a disparu en quelques minutes par l'usage du LIXIR."
W. GIBSON.
"Je m'en suis souvent servi pour les maladies des enfants et je ne me rappelle pas qu'il ait fallu une seule fois d'opérer la guérison."
W. BALDWIN.
JUGO SMITH.
"Votre LIXIR DE M. H. DOWNS m'a guéri d'un Rhumatisme que j'avais dans les reins et pour lequel j'avais essayé de tout ce qu'il y avait de mieux. Je le recommande à tous ceux qui souffrent de ces maladies."
T. QUESNEL.
"La douleur était très grande mais elle a disparu en quelques minutes par l'usage du LIXIR."
W. GIBSON.
"Je m'en suis souvent servi pour les maladies des enfants et je ne me rappelle pas qu'il ait fallu une seule fois d'opérer la guérison."
W. BALDWIN.
JUGO SMITH.
"Votre LIXIR DE M. H. DOWNS m'a guéri d'un Rhumatisme que j'avais dans les reins et pour lequel j'avais essayé de tout ce qu'il y avait de mieux. Je le recommande à tous ceux qui souffrent de ces maladies."
T. QUESNEL.
"La douleur était très grande mais elle a disparu en quelques minutes par l'usage du LIXIR."
W. GIBSON.
"Je m'en suis souvent servi pour les maladies des enfants et je ne me rappelle pas qu'il ait fallu une seule fois d'opérer la guérison."
W. BALDWIN.
JUGO SMITH.
"Votre LIXIR DE M. H. DOWNS m'a guéri d'un Rhumatisme que j'avais dans les reins et pour lequel j'avais essayé de tout ce qu'il y avait de mieux. Je le recommande à tous ceux qui souffrent de ces maladies."
T. QUESNEL.
"La douleur était très grande mais elle a disparu en quelques minutes par l'usage du LIXIR."
W. GIBSON.
"Je m'en suis souvent servi pour les maladies des enfants et je ne me rappelle pas qu'il ait fallu une seule fois d'opérer la guérison."
W. BALDWIN.
JUGO SMITH.
"Votre LIXIR DE M. H. DOWNS m'a guéri d'un Rhumatisme que j'avais dans les reins et pour lequel j'avais essayé de tout ce qu'il y avait de mieux. Je le recommande à tous ceux qui souffrent de ces maladies."
T. QUESNEL.
"La douleur était très grande mais elle a disparu en quelques minutes par l'usage du LIXIR."
W. GIBSON.
"Je m'en suis souvent servi pour les maladies des enfants et je ne me rappelle pas qu'il ait fallu une seule fois d'opérer la guérison."
W. BALDWIN.
JUGO SMITH.
"Votre LIXIR DE M. H. DOWNS m'a guéri d'un Rhumatisme que j'avais dans les reins et pour lequel j'avais essayé de tout ce qu'il y avait de mieux. Je le recommande à tous ceux qui souffrent de ces maladies."
T. QUESNEL.
"La douleur était très grande mais elle a disparu en quelques minutes par l'usage du LIXIR."
W. GIBSON.
"Je m'en suis souvent servi pour les maladies des enfants et je ne me rappelle pas qu'il ait fallu une seule fois d'opérer la guérison."
W. BALDWIN.
JUGO SMITH.
"Votre LIXIR DE M. H. DOWNS m'a guéri d'un Rhumatisme que j'avais dans les reins et pour lequel j'avais essayé de tout ce qu'il y avait de mieux. Je le recommande à tous ceux qui souffrent de ces maladies."
T. QUESNEL.
"La douleur était très grande mais elle a disparu en quelques minutes par l'usage du LIXIR."
W. GIBSON.
"Je m'en suis souvent servi pour les maladies des enfants et je ne me rappelle pas qu'il ait fallu une seule fois d'opérer la guérison."
W. BALDWIN.
JUGO SMITH.
"Votre LIXIR DE M. H. DOWNS m'a guéri d'un Rhumatisme que j'avais dans les reins et pour lequel j'avais essayé de tout ce qu'il y avait de mieux. Je le recommande à tous ceux qui souffrent de ces maladies."
T. QUESNEL.
"La douleur était très grande mais elle a disparu en quelques minutes par l'usage du LIXIR."
W. GIBSON.
"Je m'en suis souvent servi pour les maladies des enfants et je ne me rappelle pas qu'il ait fallu une seule fois d'opérer la guérison."
W. BALDWIN.
JUGO SMITH.
"Votre LIXIR DE M. H. DOWNS m'a guéri d'un Rhumatisme que j'avais dans les reins et pour lequel j'avais essayé de tout ce qu'il y avait de mieux. Je le recommande à tous ceux qui souffrent de ces maladies."
T. QUESNEL.
"La douleur était très grande mais elle a disparu en quelques minutes par l'usage du LIXIR."
W. GIBSON.
"Je m'en suis souvent servi pour les maladies des enfants et je ne me rappelle pas qu'il ait fallu une seule fois d'opérer la guérison."
W. BALDWIN.
JUGO SMITH.
"Votre LIXIR DE M. H. DOWNS m'a guéri d'un Rhumatisme que j'avais dans les reins et pour lequel j'avais essayé de tout ce qu'il y avait de mieux. Je le recommande à tous ceux qui souffrent de ces maladies."
T. QUESNEL.
"La douleur était très grande mais elle a disparu en quelques minutes par l'usage du LIXIR."
W. GIBSON.
"Je m'en suis souvent servi pour les maladies des enfants et je ne me rappelle pas qu'il ait fallu une seule fois d'opérer la guérison."
W. BALDWIN.
JUGO SMITH.
"Votre LIXIR DE M. H. DOWNS m'a guéri d'un Rhumatisme que j'avais dans les reins et pour lequel j'avais essayé de tout ce qu'il y avait de mieux. Je le recommande à tous ceux qui souffrent de ces maladies."
T. QUESNEL.
"La douleur était très grande mais elle a disparu en quelques minutes par l'usage du LIXIR."
W. GIBSON.
"Je m'en suis souvent servi pour les maladies des enfants et je ne me rappelle pas qu'il ait fallu une seule fois d'opérer la guérison."
W. BALDWIN.
JUGO SMITH.
"Votre LIXIR DE M. H. DOWNS m'a guéri d'un Rhumatisme que j'avais dans les reins et pour lequel j'avais essayé de tout ce qu'il y avait de mieux. Je le recommande à tous ceux qui souffrent de ces maladies."
T. QUESNEL.
"La douleur était très grande mais elle a disparu en quelques minutes par l'usage du LIXIR."
W. GIBSON.
"Je m'en suis souvent servi pour les maladies des enfants et je ne me rappelle pas qu'il ait fallu une seule fois d'opérer la guérison."
W. BALDWIN.
JUGO SMITH.
"Votre LIXIR DE M. H. DOWNS m'a guéri d'un Rhumatisme que j'avais dans les reins et pour lequel j'avais essayé de tout ce qu'il y avait de mieux. Je le recommande à tous ceux qui souffrent de ces maladies."
T. QUESNEL.
"La douleur était très grande mais elle a disparu en quelques minutes par l'usage du LIXIR."
W. GIBSON.
"Je m'en suis souvent servi pour les maladies des enfants et je ne me rappelle pas qu'il ait fallu une seule fois d'opérer la guérison."
W. BALDWIN.
JUGO SMITH.
"Votre LIXIR DE M. H. DOWNS m'a guéri d'un Rhumatisme que j'avais dans les reins et pour lequel j'avais essayé de tout ce qu'il y avait de mieux. Je le recommande à tous ceux qui souffrent de ces maladies."
T. QUESNEL.
"La douleur était très grande mais elle a disparu en quelques minutes par l'usage du LIXIR."
W. GIBSON.
"Je m'en suis souvent servi pour les maladies des enfants et je ne me rappelle pas qu'il ait fallu une seule fois d'opérer la guérison."
W. BALDWIN.
JUGO SMITH.
"Votre LIXIR DE M. H. DOWNS m'a guéri d'un Rhumatisme que j'avais dans les reins et pour lequel j'avais essayé de tout ce qu'il y avait de mieux. Je le recommande à tous ceux qui souffrent de ces maladies."
T. QUESNEL.
"La douleur était très grande mais elle a disparu en quelques minutes par l'usage du LIXIR."
W. GIBSON.
"Je m'en suis souvent servi pour les maladies des enfants et je ne me rappelle pas qu'il ait fallu une seule fois d'opérer la guérison."
W. BALDWIN.
JUGO SMITH.
"Votre LIXIR DE M. H. DOWNS m'a guéri d'un Rhumatisme que j'avais dans les reins et pour lequel j'avais essayé de tout ce qu'il y avait de mieux. Je le recommande à tous ceux qui souffrent de ces maladies."
T. QUESNEL.
"La douleur était très grande mais elle a disparu en quelques minutes par l'usage du LIXIR."
W. GIBSON.
"Je m'en suis souvent servi pour les maladies des enfants et je ne me rappelle pas qu'il ait fallu une seule fois d'opérer la guérison."
W. BALDWIN.
JUGO SMITH.
"Votre LIXIR DE M. H. DOWNS m'a guéri d'un Rhumatisme que j'avais dans les reins et pour lequel j'avais essayé de tout ce qu'il y avait de mieux. Je le recommande à tous ceux qui souffrent de ces maladies."
T. QUESNEL.
"La douleur était très grande mais elle a disparu en quelques minutes par l'usage du LIXIR."
W. GIBSON.
"Je m'en suis souvent servi pour les maladies des enfants et je ne me rappelle pas qu'il ait fallu une seule fois d'opérer la guérison."
W. BALDWIN.
JUGO SMITH.
"Votre LIXIR DE M. H. DOWNS m'a guéri d'un Rhumatisme que j'avais dans les reins et pour lequel j'avais essayé de tout ce qu'il y avait de mieux. Je le recommande à tous ceux qui souffrent de ces maladies."
T. QUESNEL.
"La douleur était très grande mais elle a disparu en quelques minutes par l'usage du LIXIR."
W. GIBSON.
"Je m'en suis souvent servi pour les maladies des enfants et je ne me rappelle pas qu'il ait fallu une seule fois d'opérer la guérison."
W. BALDWIN.
JUGO SMITH.
"Votre LIXIR DE M. H. DOWNS m'a guéri d'un Rhumatisme que j'avais dans les reins et pour lequel j'avais essayé de tout ce qu'il y avait de mieux. Je le recommande à tous ceux qui souffrent de ces maladies."
T. QUESNEL.
"La douleur était très grande mais elle a disparu en quelques minutes par l'usage du LIXIR."
W. GIBSON.
"Je m'en suis souvent servi pour les maladies des enfants et je ne me rappelle pas qu'il ait fallu une seule fois d'opérer la guérison."
W. BALDWIN.
JUGO SMITH.
"Votre LIXIR DE M. H. DOWNS m'a guéri d'un Rhumatisme que j'avais dans les reins et pour lequel j'avais essayé de tout ce qu'il y avait de mieux. Je le recommande à tous ceux qui souffrent de ces maladies."
T. QUESNEL.
"La douleur était très grande mais elle a disparu en quelques minutes par l'usage du LIXIR."
W. GIBSON.
"Je m'en suis souvent servi pour les maladies des enfants et je ne me rappelle pas qu'il ait fallu une seule fois d'opérer la guérison."
W. BALDWIN.
JUGO SMITH.
"Votre LIXIR DE M. H. DOWNS m'a guéri d'un Rhumatisme que j'avais dans les reins et pour lequel j'avais essayé de tout ce qu'il y avait de mieux. Je le recommande à tous ceux qui souffrent de ces maladies."
T. QUESNEL.
"La douleur était très grande mais elle a disparu en quelques minutes par l'usage du LIXIR."
W. GIBSON.
"Je m'en suis souvent servi pour les maladies des enfants et je ne me rappelle pas qu'il ait fallu une seule fois d'opérer la guérison."
W. BALDWIN.
JUGO SMITH.
"Votre LIXIR DE M. H. DOWNS m'a guéri d'un Rhumatisme que j'avais dans les reins et pour lequel j'avais essayé de tout ce qu'il y avait de mieux. Je le recommande à tous ceux qui souffrent de ces maladies."
T. QUESNEL.
"La douleur était très grande mais elle a disparu en quelques minutes par l'usage du LIXIR."
W. GIBSON.
"Je m'en suis souvent servi pour les maladies des enfants et je ne me rappelle pas qu'il ait fallu une seule fois d'opérer la guérison."
W. BALDWIN.
JUGO SMITH.
"Votre LIXIR DE M. H. DOWNS m'a guéri d'un Rhumatisme que j'avais dans les reins et pour lequel j'avais essayé de tout ce qu'il y avait de mieux. Je le recommande à tous ceux qui souffrent de ces maladies."
T. QUESNEL.
"La douleur était très grande mais elle a disparu en quelques minutes par l'usage du LIXIR."
W. GIBSON.
"Je m'en suis souvent servi pour les maladies des enfants et je ne me rappelle pas qu'il ait fallu une seule fois d'opérer la guérison."
W. BALDWIN.
JUGO SMITH.
"Votre LIXIR DE M. H. DOWNS m'a guéri d'un Rhumatisme que j'avais dans les reins et pour lequel j'avais essayé de tout ce qu'il y avait de mieux. Je le recommande à tous ceux qui souffrent de ces maladies."
T. QUESNEL.
"La douleur était très grande mais elle a disparu en quelques minutes par l'usage du LIXIR."
W. GIBSON.
"Je m'en suis souvent servi pour les maladies des enfants et je ne me rappelle pas qu'il ait fallu une seule fois d'opérer la guérison."
W. BALDWIN.
JUGO SMITH.
"Votre LIXIR DE M. H. DOWNS m'a guéri d'un Rhumatisme que j'avais dans les reins et pour lequel j'avais essayé de tout ce qu'il y avait de mieux. Je le recommande à tous ceux qui souffrent de ces maladies."
T. QUESNEL.
"La douleur était très grande mais elle a disparu en quelques minutes par l'usage du LIXIR."
W. GIBSON.
"Je m'en suis souvent servi pour les maladies des enfants et je ne me rappelle pas qu'il ait fallu une seule fois d'opérer la guérison."
W. BALDWIN.
JUGO SMITH.
"Votre LIXIR DE M. H. DOWNS m'a guéri d'un Rhumatisme que j'avais dans les reins et pour lequel j'avais essayé de tout ce qu'il y avait